

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ

2023







RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2023

\*Pour faciliter la lecture de ce rapport et conformément à la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française, les termes employés pour désigner des personnes non identifiées, des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, conseiller scientifique, chargé de projet, chercheur, enseignant-chercheur, doctorant, directeur, personnel, agent, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre, s'appliquant aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

« Toute autorité administrative indépendante ou autorité publique indépendante adresse chaque année, avant le 1er juin, au Gouvernement et au Parlement un rapport d'activité rendant compte de l'exercice de ses missions et de ses moyens. Il comporte un schéma pluriannuel d'optimisation de ses dépenses qui évalue l'impact prévisionnel sur ses effectifs et sur chaque catégorie de dépenses des mesures de mutualisation de ses services avec les services d'autres autorités administratives indépendantes ou autorités publiques indépendantes ou avec ceux d'un ministère. Le rapport d'activité est rendu public. »

Article 21 de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes

Rapport d'activité 2023 adopté par le collège du Hcéres le 6 mars 2023.

Date de publication : mai 2024

ISSN 2495-1269

Conception et réalisation : Service communication du Hcéres

# SOMMAIRE

- 6. **AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT PAR INTÉRIM**
- 8. **MISSIONS ET STATUT**
- 11. **COLLÈGE**
- 16. **ORGANIGRAMME**
- 18. **ACTIVITÉ**
  - 19. 2023 : faits marquants
  - 24. Chiffres clés de l'année
  - 26. Moments clés de l'année 2023
  - 27. Cartographie des vagues d'évaluation
  - 28. Évaluer les unités de recherche
  - 31. Évaluer les formations
  - 35. Évaluer les universités et les écoles
  - 39. Mieux répondre aux enjeux de l'évaluation dans le domaine de la santé
  - 41. Évaluer les organismes
  - 45. Coopérer et évaluer à l'international
  - 48. Diversifier les sources et méthodes pour les analyses scientométriques
  - 51. Promouvoir l'intégrité scientifique
  - 53. Collecter et traiter les données
- 56. **MOYENS**
  - 57. Ressources humaines
  - 63. Budget
- 65. **Glossaire**



## AVANT-PROPOS

**STÉPHANE LE BOULER**

Président par intérim du Hcéres

**J**e suis heureux de vous présenter le rapport d'activité 2023 du Hcéres : l'occasion de vous faire entrer dans une histoire, une organisation, des procédures et de mettre en exergue quelques résultats.

La législation prévoit que les autorités indépendantes transmettent leur rapport d'activité au Gouvernement et au Parlement pour le 1<sup>er</sup> juin chaque année. C'est là la marque de la place particulière de ces institutions au sein de l'espace public et des responsabilités qui sont les leurs devant l'exécutif et la représentation

“

**Ces productions ne marquent pas pour autant un aboutissement mais plutôt un point d'étape.**”



**La concertation sera donc la marque du Hcéres au cours des mois à venir, afin d'aborder la vague A (Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie) dans les meilleures conditions.**

nationale. Ceci dit, le Hcéres, comme ses homologues, est aussi responsable devant les parties prenantes et les usagers du système d'enseignement supérieur et de recherche.

À ce titre, le rapport d'activité 2023 présente les premiers résultats d'un processus de transformation engagé par Thierry Coulhon, président du Hcéres entre novembre 2020 et septembre 2023, à savoir la mise en place de l'« évaluation intégrée », destinée à fournir une vision commune du fonctionnement de l'université et de ses politiques de formation et de recherche.

2023 a aussi vu l'aboutissement de l'évaluation du premier des organismes de recherche, le CNRS, innovation majeure là encore dans la mesure où il s'agissait de la première évaluation conduite dans le cadre défini en 2021 pour l'évaluation des organismes de recherche. De nombreux autres suivront dans les mois à venir.

Ces productions ne marquent pas pour autant un aboutissement mais plutôt un point d'étape. Le Hcéres a bientôt 20 ans (en comptant la période AERES). Il a acquis une légitimité en deux décennies. En même temps, l'invitation à la réforme et à la rationalisation est très forte au niveau des pouvoirs publics et des parties prenantes intéressées.

La concertation sera donc la marque du Hcéres au cours des mois à venir, afin d'aborder la vague A (Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie) dans les meilleures conditions et de conduire les changements nécessaires en termes de livrables dès la vague E (Île-de-France hors Paris, Hauts-de-France, la Réunion).

Sans oublier bien d'autres sujets, comme une intense activité d'évaluation à l'international, la participation du Hcéres à la régulation de l'enseignement supérieur privé ou la montée en charge des activités de l'Ofis.

## MISSIONS ET STATUT

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité publique indépendante (API) en charge de l'évaluation du système français d'enseignement supérieur et de recherche (ESR). Le Hcéres est au service des structures évaluées (universités, grandes écoles, organismes), de leurs tutelles, de leurs partenaires et, *in fine*, de la qualité de la formation et de la recherche.

# MISSIONS

Dans le cadre fixé par la loi et le règlement, le Haut Conseil évalue des objets nombreux et diversifiés, en particulier les établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements, les organismes de recherche, les fondations de coopération scientifique, l'Agence nationale de la recherche (ANR), les structures et unités de recherche et les formations et diplômes des établissements d'enseignement supérieur préalablement à l'accréditation par l'État.

Lorsqu'un établissement décide de recourir à une autre instance pour l'évaluation de ses structures et unités de recherche, ainsi que de ses formations et diplômes, le Hcéres est chargé de valider les procédures mises en œuvre.

Outre les réponses qu'il apporte aux besoins d'évaluation exprimés par les ministres compétents en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, le Hcéres peut être amené à évaluer les activités d'expertise scientifique auprès des pouvoirs publics et du Parlement, les grandes infrastructures de recherche nationales, les structures de droit privé recevant des fonds publics destinés à la recherche ou à l'enseignement supérieur, les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, ainsi que la mise en œuvre des mesures visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les établissements relevant de son champ d'intervention.

À travers les procédures d'évaluation et dans les rapports qu'il publie à l'issue des évaluations, le Haut Conseil apprécie la qualité en matière de formation et de recherche et mesure les résultats et la performance des organisations.

Les constats, les analyses et les recommandations que le Hcéres émet à l'attention des entités évaluées et des autorités publiques qui en assurent la tutelle contribuent à la réflexion stratégique des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et permettent d'éclairer les politiques publiques.

Ses avis sont destinés prioritairement :

- à aider les établissements contribuant au service public de l'enseignement supérieur et au service public de la recherche, pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique d'établissement ;
- à éclairer l'État, pour la préparation des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) et des contrats pluriannuels définissant notamment les activités et les objectifs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que pour l'allocation des moyens à ces derniers.

Le Hcéres assure enfin la promotion de l'intégrité scientifique et sa prise en compte dans les évaluations. Il participe à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique et favorise l'harmonisation et la mutualisation des pratiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en la matière.

# STATUT

Le Haut Conseil actuel a été façonné par plusieurs lois. Il a été créé en 2013 pour se substituer à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), autorité administrative indépendante (AAI), instituée en 2006.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, comme prévu par la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030, le Hcéres est une autorité publique indépendante (API), dont les missions ont été complétées en termes d'objets évalués, d'intégrité scientifique et de coordination. La loi de 2020 a aussi précisé les compétences du collège, l'instance délibérante du Haut Conseil, qui associe les parties prenantes de l'enseignement supérieur et de la recherche, destinataires au premier chef de l'évaluation.



## Cadre législatif et réglementaire

La loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche a créé l'AERES.

Le Haut Conseil a été créé par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et installé suite à la publication du décret n° 2014-1365 du 14 novembre 2014 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Avec la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement, le Hcéres est passé du statut d'AAI au statut d'API, dont les missions sont précisées à l'article L. 114-3-1 du code de la recherche.

Le décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur a été abrogé en fin d'année 2023 et ses dispositions se retrouvent désormais dans le code de la recherche aux articles R. 114-1 à R. 114-23, en application du décret n° 2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche.

Quant à l'article 2 du décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique, qui précise le rôle de conseil du Hcéres en matière d'intégrité scientifique, il a été codifié à l'article D. 211-2 du code de la recherche.



## COLLÈGE

L'administration du Haut Conseil est assurée par son collège qui arrête le programme annuel d'évaluations, définit les mesures propres à assurer la pertinence des procédures d'évaluation et prend les actes destinés à l'administration du Hcéres.

# UNE INSTANCE GARANTE DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX DU HCÉRES

La gouvernance du Hcéres est organisée autour de son collège. Aux termes des articles R. 114-3 à R. 114-8 du code de la recherche, il délibère notamment sur les éléments relatifs :

- au dispositif d'évaluation : charte de l'évaluation, référentiels et programmes des évaluations conduites par le Hcéres, conditions de nomination des experts, modalités de validation des procédures d'évaluation et politique en matière de coopération internationale ;
- à l'administration du Hcéres : questions budgétaires, financières et de tarification, règlement intérieur et organisation interne, rapport annuel d'activité, conditions générales de recrutement, d'emploi et de rémunération du personnel.

Le Hcéres s'est doté d'un règlement intérieur, approuvé par le collège le 9 mai 2022, qui définit les principes de son organisation interne, du fonctionnement du collège, de la déontologie de ses membres et de celle des collaborateurs, ainsi que des experts du Hcéres.

Les relevés des délibérations, les annexes et les procès-verbaux des séances du collège, au nombre de trois pour l'année 2023 (6 mars, 20 septembre et 4 décembre), sont mis en ligne sur le site internet du Hcéres<sup>1</sup>.

1. <https://www.hceres.fr/fr/college-du-hceres>

## TRENTE MEMBRES NOMMÉS PAR DÉCRET

Dans l'attente de l'application des dispositions de la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030 modifiant les termes de l'article L. 114-3-3 du code de la recherche quant à sa composition, c'est-à-dire jusqu'à son renouvellement en 2024, le collège est constitué de trente membres.

Ces quinze femmes et quinze hommes sont nommés par décret pour une durée de quatre ans, et leur mandat est

renouvelable une fois. Désigné parmi eux, le président dirige le Hcéres.

Les décrets de nomination du président et des membres du collège ont été pris le 30 octobre 2020, puis, pour le remplacement des membres démissionnaires, le 27 décembre 2021, le 13 décembre 2022, le 23 mai 2023 et le 6 octobre 2023.



### La présidence du Hcéres par intérim

Le décret du 25 septembre 2023<sup>1</sup> ayant mis fin à sa demande aux fonctions de membre et de président du collège du Haut Conseil de Thierry Coulhon, l'intérim de la présidence du Hcéres est assurée depuis cette date par Stéphane Le Bouler, secrétaire général, qui exerce l'ensemble des fonctions confiées au président, à l'exception de la présidence des séances du collège qui revient au membre doyen d'âge présent, conformément aux articles R. 114-8, R. 114-10 et R. 114-11 du code de la recherche.

Afin de pourvoir la fonction de président du Haut Conseil, celle-ci a été déclarée vacante à compter du 30 octobre 2024<sup>2</sup>. C'est aussi à cette date que cessera le mandat des membres actuels du collège.

1. Décret du 25 septembre 2023 portant fin de fonctions de membre et de président du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

2. Avis relatif à un appel à candidatures en vue de pourvoir la fonction de président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur publié au Journal officiel de la République française le 11 janvier 2024.

# COMPOSITION (AU 6 OCTOBRE 2023)

## /// SUR LA PROPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS (CNU)



**Valérie Botta-Genoulaz**, professeure des universités, automatique, génie industriel (INSA Lyon) ;



**Sylvain Ferez**, maître de conférences, directeur adjoint de l'unité de recherche Santé, éducation, situations de handicap (Université de Montpellier) ;



**Caroline Gruson**, professeure des universités, mathématiques (Université de Lorraine) ;



**René Guinebretière**, professeur des universités, physique de la matière condensée (Université de Limoges) ;



**Arianna Esposito**, maître de conférences, histoire de l'art et archéologie (Université de Bourgogne).

## /// SUR LA PROPOSITION DU COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CoNRS) PLACÉ AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)



**Cristine Alves Da Costa**, directrice de recherche (Institut de Pharmacologie Moléculaire, CNRS, Inserm) ;



**Tanguy Nébut**, ingénieur de recherche (Institut de physique du globe de Paris) ;



**Carole Siret**, ingénieure d'études (Centre d'immunologie de Marseille-Luminy, CNRS, Inserm).

## /// SUR LA PROPOSITION DE L'INSTANCE D'ÉVALUATION DE CHACUN DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE



**Jean-Claude Sirard**, directeur de recherche, microbiologie (Inserm).

## /// SUR LA PROPOSITION DES PRÉSIDENTS OU DIRECTEURS D'ORGANISME DE RECHERCHE



**Geneviève Almouzni**, directrice de recherche CNRS, biologie, responsable de l'équipe Chromatin Dynamics (Institut Curie), membre de l'Académie des sciences ;



**Michel Bidoit**, directeur de recherche honoraire CNRS, informatique (Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions) ;



**Isabelle Oswald**, directrice du laboratoire de toxicologie alimentaire (ToxAlim, INRAe).

## /// SUR LA PROPOSITION DE FRANCE UNIVERSITÉS (CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ) ET DE LA CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES ÉCOLES FRANÇAISES D'INGÉNIEURS (CDEFI)



**Laurent Bigué**, professeur des universités, traitement du signal et des images (ENSISA, Université de Haute-Alsace) ;



**Manuelle Franck**, professeure des universités, géographie, Indonésie, Asie du Sud-Est (Inalco) ;



**Paul Indelicato**, directeur de recherche CNRS, physique, conseiller recherche de France Universités.

### /// AU TITRE DES DEUX AUTRES MEMBRES AYANT LA QUALITÉ DE CHERCHEUR, D'INGÉNIEUR OU D'ENSEIGNANT-CHERCHEUR



**Stéphane Dalmas**, conseiller innovation d'Inria ;



**Nathalie Vergnolle**, directrice de l'Institut de recherche en santé digestive (Inserm, ENVT, INRAe, UPS).

### /// AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS PROPOSÉS PAR LES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS



**Benjamin Peutevynck**, membre du bureau national de l'UNEF, responsable des questions universitaires ;



**Marine Ribals**, chargée de mission Approches participatives de la vie étudiante, CRI (désignée par la FAGE).

### /// AU TITRE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES



**Yann Algan**, professeur à HEC, économie, membre du Conseil d'analyse économique ;



**Hélène Burlet**, experte en Nouvelles Technologies de l'Énergie (NTE), direction scientifique Énergies, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ;



**Daniela Cristina Ghitulica**, professeure à l'Université Politehnica de Bucarest, génie chimique, directrice générale de l'Agence roumaine d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur (ARACIS) et vice-présidente de l'European Association for Quality Assurance in Higher Education (ENQA) ;



**Philippe Gillet**, directeur scientifique de la société SICPA, géophysique, professeur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, Suisse ;



**Ronny Heintze**, commissaire en charge des affaires internationales à l'Agentur für Qualitätssicherung durch Akkreditierung von Studiengängen (AQAS), Allemagne ;



**Didier Roux**, directeur de recherche CNRS, physique, délégué à la communication et à l'information scientifique de l'Académie des sciences ;



**Cathie Vix-Guterl**, vice-présidente Anticipation & Portfolio Performance, TotalEnergies ;



**Marilena Maniaci**, professeure à l'Université de Cassino et du sud du Latium, paléographie, membre du conseil d'administration de l'Agenzia nazionale di valutazione del sistema universitario e della ricerca (ANVUR).

### /// AU TITRE DES PARLEMENTAIRES DÉSIGNÉS PAR LA COMMISSION PERMANENTE COMPÉTENTE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE DE CHAQUE ASSEMBLÉE



**Philippe Berta**, député de la 6<sup>e</sup> circonscription du Gard (groupe Démocrate) ;



**Sonia de La Provôté**, sénatrice du Calvados (groupe Union Centriste).

# LES SÉANCES DU COLLÈGE DU HCÉRES DE L'ANNÉE 2023

6 mars 2023

- Compte financier 2022 ;
- Rapport d'activité 2022 ;
- Référentiel d'évaluation des activités de recherche, de transfert et d'innovation des CHU (centres hospitaliers et universitaires) ;
- Référentiel d'évaluation pour l'évaluation de la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH) ;
- Politique en matière de coopération européenne et internationale ;
- Procédure d'accréditation à l'international ;
- Versement du « forfait mobilités durables ».

4 décembre 2023

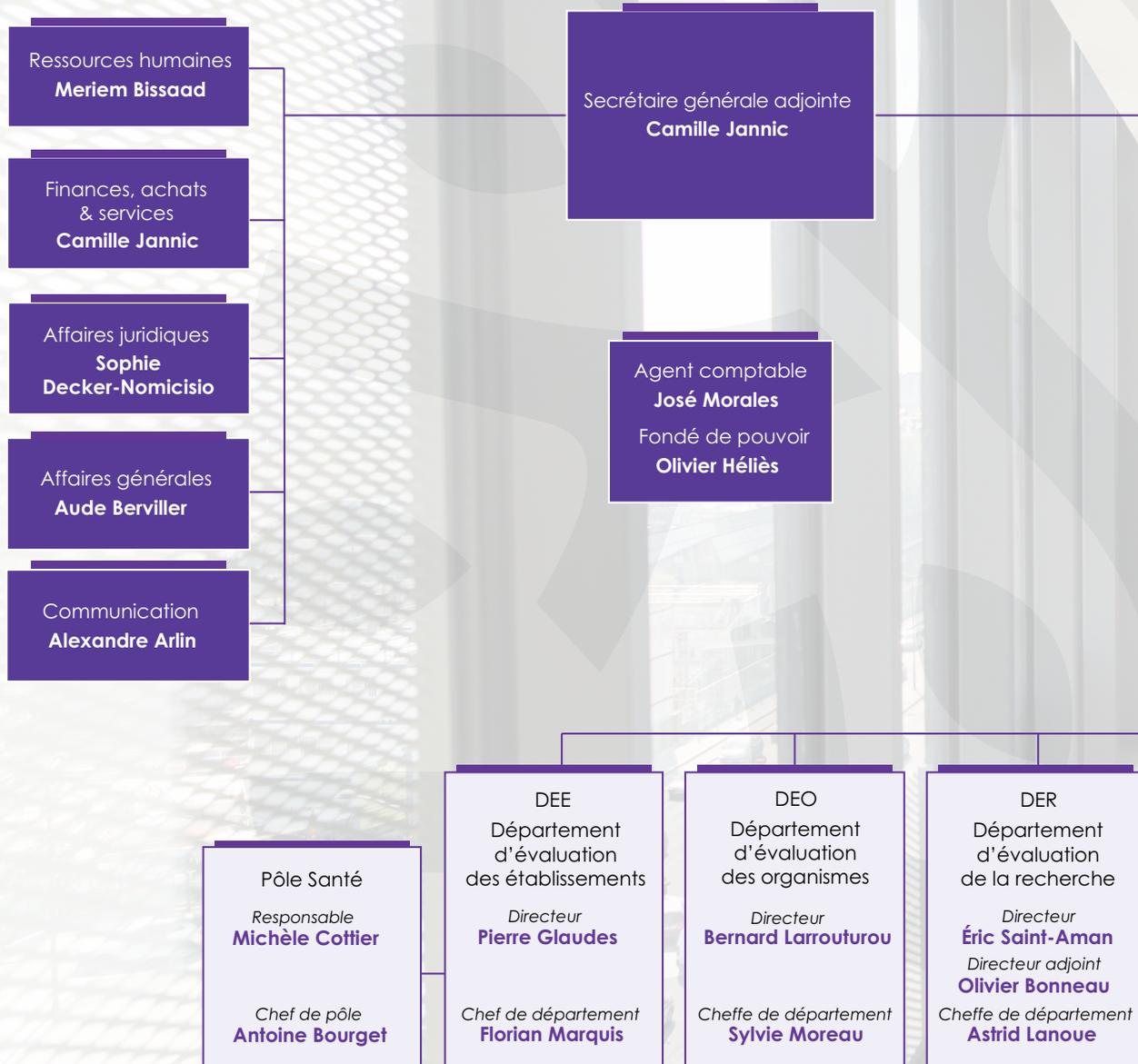
- Budget rectificatif de l'exercice 2023 ;
- Budget initial de l'exercice 2024 ;
- Programme pluriannuel d'évaluations ;
- Modalités de nomination des directeurs de département du Hcéres ;
- Présentation du rapport d'évaluation du CNRS.

20 septembre 2023

- Modifications apportées aux référentiels d'évaluation des établissements, des écoles d'art et de design et des formations du 3<sup>e</sup> cycle ;
- Référentiel d'évaluation des écoles d'architecture et de paysage ;
- Référentiel d'évaluation des formations du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle des écoles du domaine de la culture ;
- Référentiel d'évaluation des Instituts hospitalo-universitaires (IHU) ;
- Dispositifs indemnitaires ;
- Modalités de nomination des membres du conseil d'orientation scientifique de l'OST et des membres du conseil d'orientation de l'Ofis ;
- Modalités de validation par le Hcéres des procédures d'évaluation mises en œuvre par d'autres instances d'évaluation spécialisées à périmètre national d'intervention (formations et diplômes).

# L'ORGANIGRAMME DU HCÉRES

MAI 2024



Président par intérim  
**Stéphane Le Bouler**

Cheffe de cabinet  
**Alexiane Terrochaire -- Barbançon**

Collège  
30 membres

Conseillers auprès du président  
**Thibaut Duchêne**  
**Jean-Pierre Korolitski**

Conseil d'orientation  
scientifique de l'OST  
**Jacques Mairesse**

Conseil d'orientation  
de l'Ofis  
**Olivier Descamps**

DEF  
Département  
d'évaluation  
des formations

Directrice  
**Lynne Franjé**

Chef de département  
**Éric Boutouyrie**

DEI  
Département  
Europe  
et international

Directrice  
**Maria  
Bonnafous-Boucher**  
Directeur adjoint  
**Pierre Courtellemont**

DND  
Département  
du numérique  
et des données

Directeur  
**Claude Guéant**  
Adjoint au directeur  
**Jean-Christophe  
Martin**

OST  
Observatoire  
des sciences  
et techniques

Directrice  
**Frédérique Sachwald**  
Adjoint à la directrice  
**Mathieu Goudard**

Ofis  
Office français  
de l'intégrité  
scientifique

Directrice  
**Stéphanie Ruphy**

# ACTIVITÉ

# 2023 : FAITS MARQUANTS

## LES PREMIERS RAPPORTS D'ÉVALUATION « INTÉGRÉE »

Les premiers rapports d'évaluation en version « intégrée », rassemblant les évaluations des unités de recherche, des formations et des établissements, sont parus en 2023. Le travail coordonné des départements concernés<sup>1</sup>, qui ont mis en place des équipes-projet transversales, organisé des comités d'évaluation communs et partagé leurs analyses, porte ses fruits.

Publié avec la synthèse recherche et les rapports cycles de formations, afin d'offrir un panorama complet et cohérent, le rapport d'évaluation de l'établissement affiche désormais dès les deux premières pages l'avis synthétique du comité d'experts. Cet avis donne les grands résultats et les traits les plus marquants de l'évaluation en termes de « forces principales », « faiblesses appelant une vigilance particulière » et « recommandations ». Ces dernières s'adressent non seulement aux entités évaluées mais aussi à l'État de façon à ce que les négociations contractuelles, notamment autour des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), reposent sur les

conséquences tirées de l'appréciation de la qualité et des performances.

Au-delà du rapprochement des différentes parties de l'évaluation d'un établissement, plusieurs pistes sont examinées pour renforcer l'impact des rapports d'évaluation dès le printemps 2024 :

- se concentrer sur un nombre limité de grandes thématiques stratégiques, définies en amont de la procédure d'évaluation sur le fondement d'une concertation renforcée avec les établissements et leurs tutelles ;
- prioriser d'une part, la qualité des dispositifs que les établissements ont déployés pour assurer des progrès avérés dans la conduite de leur stratégie, d'autre part, les grands résultats obtenus dans l'exercice des missions de recherche et de formation et la maîtrise d'une stratégie et d'une trajectoire renforçant leur identité propre ;
- mettre davantage en lumière certains sujets importants pour les politiques nationales : participation à une Université européenne, trajectoire d'excellence des établissements labellisés Idex (Initiative d'excellence), etc.

1. Département d'évaluation des établissements (DEE), Département d'évaluation de la recherche (DER) et Département d'évaluation des formations (DEF).

## L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EXPÉRIMENTAUX

L'ordonnance du 12 décembre 2018<sup>1</sup> a offert aux universités et aux grandes écoles françaises qui le souhaitent la possibilité d'expérimenter pour une durée maximale de dix ans de nouvelles formes de rapprochement afin de créer des organisations universitaires capables de surmonter les fractures historiques entre universités, grandes écoles et organismes de recherche. Elle a conduit à la création d'établissements publics expérimentaux (EPE) qui doivent faire l'objet d'une évaluation par le Hcéres quand ils demandent à sortir de l'expérimentation.

1. Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Par nature, les EPE présentent des configurations originales tant par le périmètre des composantes rassemblées que par les modes d'organisation et de fonctionnement choisis. En outre, si les établissements publics expérimentaux présentent d'abord une dimension institutionnelle, leur objectif est bien une visibilité et une attractivité accrues, ainsi que de meilleures performances en matière de recherche et de formation.

Lorsqu'un EPE demande à sortir de l'expérimentation, c'est qu'il estime avoir tiré de la phase expérimentale tous les enseignements nécessaires pour mettre en place une forme pérenne d'organisation, quelle qu'elle soit, le cas échéant, en procédant aux ajustements nécessaires. L'objet de l'évaluation par le Hcéres est d'apprécier les résultats obtenus lors de l'expérimentation et de formuler un avis formel sur ...

... demande de l'établissement, avis assorti, en tant que de besoin, de recommandations, mais aussi, si nécessaire, de conditions.

Le travail engagé par le Hcéres dans ce cadre est riche d'enseignements sur deux plans. En premier lieu, le Haut Conseil a montré sa capacité à adapter les formes de l'évaluation aux stratégies et configurations

particulières des établissements expérimentaux et également sa capacité à articuler, sans augmenter la charge des établissements, évaluation EPE et évaluation quinquennale. En second lieu, le dispositif a été conçu en lien étroit avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur, qui tient pleinement compte de l'avis formulé par le comité d'experts, donnant ainsi à l'évaluation un impact effectif et substantiel.

## L'EFFORT D'ALLÈGEMENT DES PROCÉDURES ET LA SIMPLIFICATION

Le travail entamé depuis les campagnes d'évaluation de 2021 et 2022 a été poursuivi en 2023 pour réduire la charge que peut représenter la procédure d'évaluation, particulièrement en ce qui concerne les informations et les données demandées aux entités évaluées. Par ailleurs, les référentiels ont été élaborés en tenant davantage compte de la nature des objets considérés (écoles d'art et de design, écoles d'architecture et de paysage). Le nombre de critères dans les référentiels et de rubriques dans les fichiers de caractérisation des unités de recherche a été réduit. Malgré tout, ces efforts doivent être poursuivis pour simplifier le recueil de données (exploitation de la plateforme d'archive ouverte multidisciplinaire HAL),

parvenir réellement à ne solliciter les établissements qu'une seule fois pour les mêmes éléments, etc.

Aux côtés des autres acteurs, le Hcéres doit concourir, dans le champ de l'évaluation, à la simplification que le président de la République a appelée de ses vœux dans son discours du 7 décembre 2023 sur la recherche française.

## L'ÉVALUATION DU CNRS

Le rapport d'évaluation du CNRS a été rendu public et présenté dans le cadre d'une conférence de presse le 20 novembre 2023. Le comité d'évaluation, composé de 16 experts internationaux reconnus comme leaders du meilleur niveau dans leur domaine, était présidé par Martin Vetterli.

Cet exercice, conduit entièrement en anglais, était fondé sur une démarche et une méthodologie spécifiques : il a mis en œuvre pour la « première » fois le nouveau référentiel approuvé par le collège en octobre 2021 ;

l'évaluation s'est focalisée sur un nombre limité de thèmes, la trame du rapport d'évaluation a été adaptée en conséquence.

Quatre éléments marquants ont vraiment caractérisé cette évaluation : des travaux préparatoires approfondis, une implication très forte du comité d'évaluation, une visite d'évaluation intense, au final, un rapport d'évaluation collaboratif et co-construit.

## LE PROJET DE RÉGULATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en exergue en 2023 le sujet de la régulation de l'enseignement supérieur privé, en plein développement, et entamé des travaux de concertation en vue de la mise en place d'un label. Le Hcéres est évidemment partie prenante de ce dossier. Convaincu que la qualité doit être le principal critère d'appréciation

des acteurs du secteur, il défend une régulation globale de l'offre de formation au service de la qualité concernant aussi bien les établissements publics que les structures privées et s'adressant aux familles, pour lesquelles l'inscription dans une formation est avant tout un acte de confiance.



Dans ce cadre, le Hcéres a très tôt fait des propositions : il a ainsi suggéré de travailler à l'élaboration d'un socle de critères qualité « Qualiopi + » permettant de relier les efforts des ministères en charge de l'enseignement supérieur et du travail et de densifier le référentiel national qualité Qualiopi<sup>1</sup>. À l'issue d'échanges avec les principaux acteurs de l'enseignement supérieur privé et de la formation professionnelle,

1. Qualiopi est la marque de certification qualité des prestataires de formation délivrée sur la base d'un référentiel national unique. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, elle est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences (formations, bilans de compétences, validations d'acquis d'expérience, apprentissage) qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés ad hoc (financement par un opérateur de

il a publié en juin 2023, une note<sup>2</sup> qui a été diffusée auprès des partenaires et décideurs, notamment à l'occasion des auditions conduites par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), lors d'une rencontre avec l'Association des villes universitaires de France (AVUF) et lors de différentes auditions parlementaires.

compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6 du code du travail, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par France Travail ou par l'Agefiph – Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées).

2. Note du Hcéres sur la régulation du secteur privé de l'enseignement supérieur.

## LA PRÉFIGURATION DE L'OBSERVATOIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Avec l'Observatoire de l'enseignement supérieur (OES), le Hcéres propose avant tout de coordonner et de problématiser un certain nombre de données à la lumière des enjeux de l'enseignement supérieur et de ses évolutions, en y agrégeant également d'autres sources issues de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de la cohésion des territoires.

Le lancement de la cartographie de l'offre de formation, préparé en 2023, constitue

ici un projet majeur qui vise à documenter la répartition territoriale et académique des formations, ainsi que l'évolution et le statut des organismes de formation. Les contacts établis avec différents partenaires (sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du MESR – SIES, Conférence des grandes écoles – CGE, Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs – Cdefi, Cour des Comptes, etc.) ont permis de préciser les objectifs de ce projet.

Il s'agit de mieux comprendre la répartition et l'évolution de l'offre de formation en France, d'identifier des lacunes et des opportunités dans le paysage éducatif, de contribuer à consolider les décisions des pouvoirs publics et de constituer une base de données essentielle pour les évaluations futures des établissements et des formations par le Hcéres.

## LE RENFORCEMENT DES INITIATIVES DANS LE CHAMP DE LA SANTÉ

Le Hcéres est très souvent sollicité pour intervenir dans le champ de la santé. Compte tenu des spécificités des formations de santé (médicales et paramédicales), de la recherche en santé et des organisations intervenant dans ce champ, il est apparu nécessaire de mettre en place au sein du Hcéres, un pôle Santé, destiné à coordonner les initiatives des départements d'évaluation et de l'Observatoire des sciences et techniques (OST) et à porter un certain

nombre de projets spécifiques.

En 2023, le Hcéres a ainsi été sollicité par les ministères en charge de la santé et de l'enseignement supérieur et le Secrétariat général pour l'investissement en vue de mettre en place l'évaluation des sept instituts hospitalo-universitaires labellisés dans les années 2010. Il a par ailleurs accepté la demande de la présidente de la Région Île-de-France de mettre en place l'évaluation des diplômes d'État d'infirmier portés par les ●●●



••• Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), premiers pas en matière d'évaluation des formations paramédicales. Ces deux chantiers seront développés en 2024.

À l'initiative du pôle Santé, l'évaluation des sites

hospitalo-universitaires est, quant à elle, en cours de restructuration, afin de consolider les approches des unités de recherche, des CHU et des universités et, ainsi, de mieux appréhender les dynamiques à l'œuvre.

À la demande des ministères concernés (Santé et Enseignement supérieur-Recherche) et sous la houlette du professeur Didier Houssin, le Hcéres a également conduit en 2023 l'évaluation du 3<sup>e</sup> Plan National Maladies Rares, sur la partie recherche, en coopération avec le Haut Conseil de la santé publique, chargé d'examiner l'organisation des soins.

## L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Sur les questions d'intégrité scientifique, l'Ofis (Office français de l'intégrité scientifique) a poursuivi son développement en 2023. Il diffuse désormais largement ses ressources (annuaire des référents à l'intégrité scientifique – RIS, définition du « lanceur d'alerte », principes de l'intégrité scientifique, etc.).

Remplissant ses missions d'animation, de prospective et de coopération internationale, il a organisé en septembre 2023 le congrès bisannuel du *European Network of Research Integrity Offices* (ENRIO) en partenariat avec Sorbonne Université. À cette occasion, la communauté internationale de l'intégrité scientifique s'est retrouvée

à Paris pour débattre de nombreux sujets d'actualité, qui sont autant de défis pour l'intégrité scientifique, notamment les conditions propices au respect des exigences de l'intégrité scientifique, la définition de l'intégrité « institutionnelle » et l'utilisation massive des outils d'intelligence artificielle.

L'Ofis concourt également de plus en plus à la sensibilisation des équipes d'évaluation aux préoccupations en matière d'intégrité scientifique : organisation d'ateliers de sensibilisation (à l'attention des conseillers scientifiques et des présidents des comités d'experts), conseils pour la rédaction des rapports, etc.

## LES QUESTIONS D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Signalements de comportements sexistes, témoignages de personnes se déclarant victimes de harcèlement : les comités d'experts du Hcéres sont de plus en plus souvent confrontés, lors des visites et des entretiens, à des situations dépassant le seul cadre de l'évaluation et ayant de nombreuses implications en termes de confidentialité, de respect du secret professionnel, etc. Face à la multiplication de ces cas complexes à gérer, le Hcéres a élaboré une procédure à suivre : les experts ne pouvant pas se substituer aux dispositifs réglementaires existant dans les entités évaluées, ils doivent alerter les conseillers scientifiques supervisant les évaluations

et ceux-ci en informent le directeur du département d'évaluation et le secrétaire général du Hcéres. Des dispositions ad hoc sont ensuite prises selon ce qui est exigé par la loi.

De plus, dans le cadre de sa mission d'évaluation de la mise en œuvre des mesures visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les établissements d'enseignement supérieur, le Hcéres a intégré les enjeux de parité, d'inclusion et de lutte contre les discriminations dans les critères de ses référentiels d'évaluation. Il a par ailleurs entamé une collaboration avec le département

Défis sociétaux et environnementaux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin de conduire une analyse des rapports sur l'exécution des plans d'action pluriannuels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes que doivent fournir les établissements d'enseignement supérieur. Une première synthèse de ces travaux est prévue pour 2024.

En interne au Hcéres, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), le harcèlement et les discriminations, est inscrite dans le plan de formation et a fait l'objet en 2023 de plusieurs sessions :

- 10 pour les agents du Hcéres, dont 75 % ont pu être formés ;
- 2 pour les encadrants, l'équipe des ressources humaines, la référente égalité et les représentants du personnel ;
- 1 pour les conseillers scientifiques.

Un module sur la sensibilisation à l'égalité professionnelle femmes/hommes viendra en complément dans le cadre de l'élaboration du premier plan Égalité entre les femmes et les hommes du Hcéres.

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PRATIQUES DU HCÉRES

Saisi lors de son comité de direction du 28 mars 2023 par Michel Eddi, haut fonctionnaire au développement durable de l'ESR, sur la mise en œuvre du plan climat-biodiversité et transition écologique<sup>1</sup>, le Hcéres s'est emparé du sujet.

Pour ce qui concerne les évaluations, deux mesures ont été prises : une référence spécifique et des critères adaptés sur le développement durable et la responsabilité sociétale (DD&RS) ont été ajoutés dans les référentiels d'évaluation ; le nombre de visites d'évaluation a été rééquilibré et le recours à la visioconférence encouragé, dans la mesure du possible, pour limiter l'empreinte carbone liée aux déplacements.

S'agissant des pratiques de travail en interne, le Hcéres mène une politique active en faveur de la sobriété énergétique et du développement durable : projet de déménagement en vue de réduire les espaces occupés et de partager des locaux avec d'autres institutions publiques, fin de l'usage des bouteilles en plastique et des corbeilles individuelles dans les bureaux, tri collectif des déchets (papier et carton, capsules, piles et batteries emballages plastiques, bouteilles et canettes, gobelets en carton), rationalisation du serveur informatique commun et diminution du volume de données stockées, prolongation de la durée de vie des postes informatiques et dons de matériel pour réemploi et recyclage.

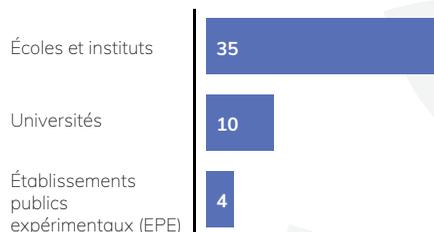


1. [Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.](#)

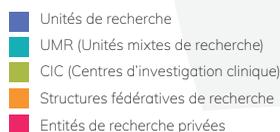
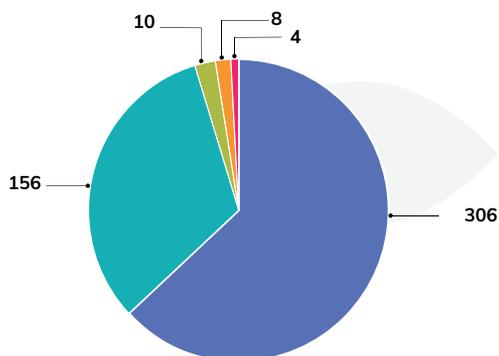
# CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2023

## LES ENTITÉS ÉVALUÉES

### ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE 49 RAPPORTS PUBLIÉS



### RECHERCHE 484 ENTITÉS ÉVALUÉES



### ORGANISMES DE RECHERCHE

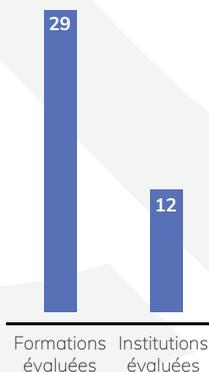
**IRSN** Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)



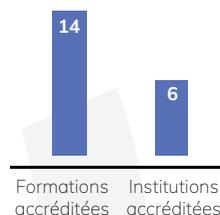
Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

### ÉVALUATIONS ET ACCRÉDITATIONS À L'ÉTRANGER

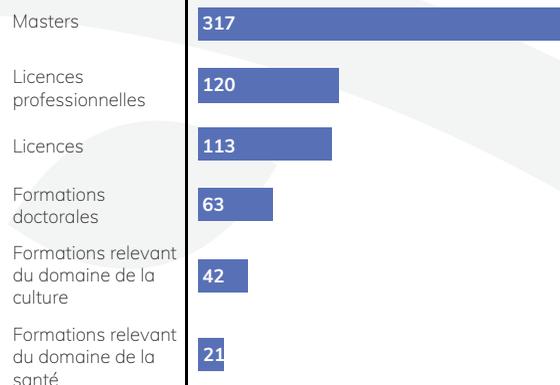
#### 41 FORMATIONS ET INSTITUTIONS ÉVALUÉES



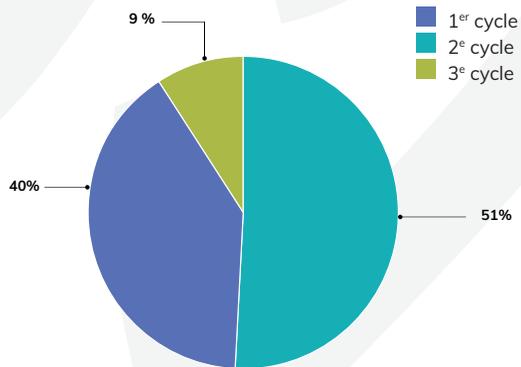
#### 20 FORMATIONS ET INSTITUTIONS ACCRÉDITÉES



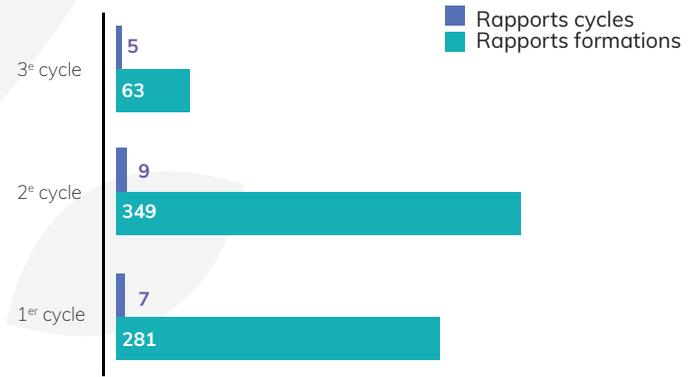
### FORMATIONS 676 FORMATIONS DE 1<sup>ER</sup>, 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> CYCLE ÉVALUÉES



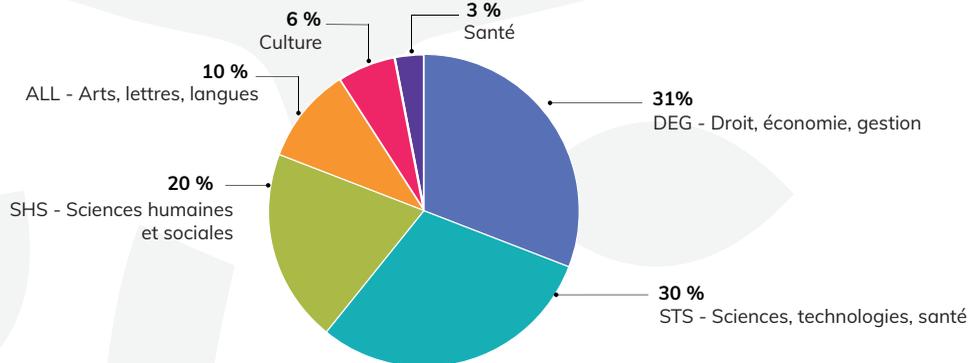
## RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR CYCLE



## NOMBRE DE RAPPORTS CYCLES ET FORMATIONS (HORS ÉTABLISSEMENTS DU DOMAINE DE LA CULTURE)

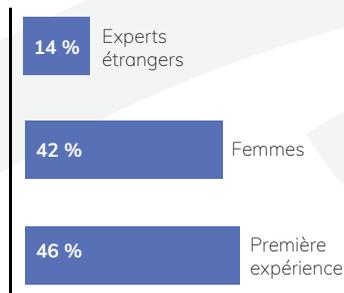


## RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR DOMAINE

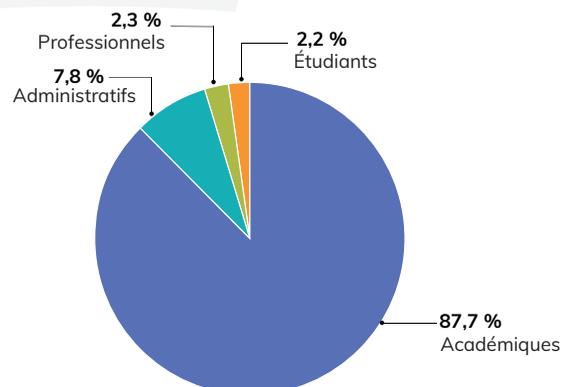


## LES EXPERTS

### 3 187 EXPERTS MOBILISÉS



### PROFIL DES EXPERTS



# MOMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2023

**31 janvier**

Soutien du Hcéres à plusieurs lauréats de l'appel à projets de la Commission européenne « *European policy experimentation in higher education* ».

**2 février**

Publication des premières synthèses de recherche dans leur nouveau format.



**18 avril**

Publication des rapports sur les écoles d'art en version « évaluation intégrée ».

**20 juin**

Concertation avec les parties prenantes sur leurs attentes de l'évaluation : simplification, lisibilité et impact.

**17 mai**

Contribution de l'étude du Hcéres sur les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) aux travaux parlementaires.



**25 juillet**

Publication du rapport sur le positionnement des établissements de recherche universitaire dans l'espace mondial des publications.

**4 septembre**

Lancement de la publication des rapports d'évaluation intégrée des établissements de la vague C.

**5 juillet**

Évaluation des Instituts hospitalo-universitaires (IHU) confiée au Hcéres par les ministères en charge de la santé et de la recherche et le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

**7 et 8 septembre**

2<sup>e</sup> édition du congrès bisannuel du *European Network of Research Integrity Offices (ENRIO)* : « L'intégrité scientifique en pratique ».



**28 septembre**

Lancement de la campagne d'évaluation de la vague E.

**25 septembre**

Cessation des fonctions de Thierry Coulhon, président du Hcéres. Début de l'intérim exercé par Stéphane Le Boulter.

**21 décembre**

Publication du volet recherche du rapport d'évaluation du 3<sup>e</sup> Plan National Maladies Rares.

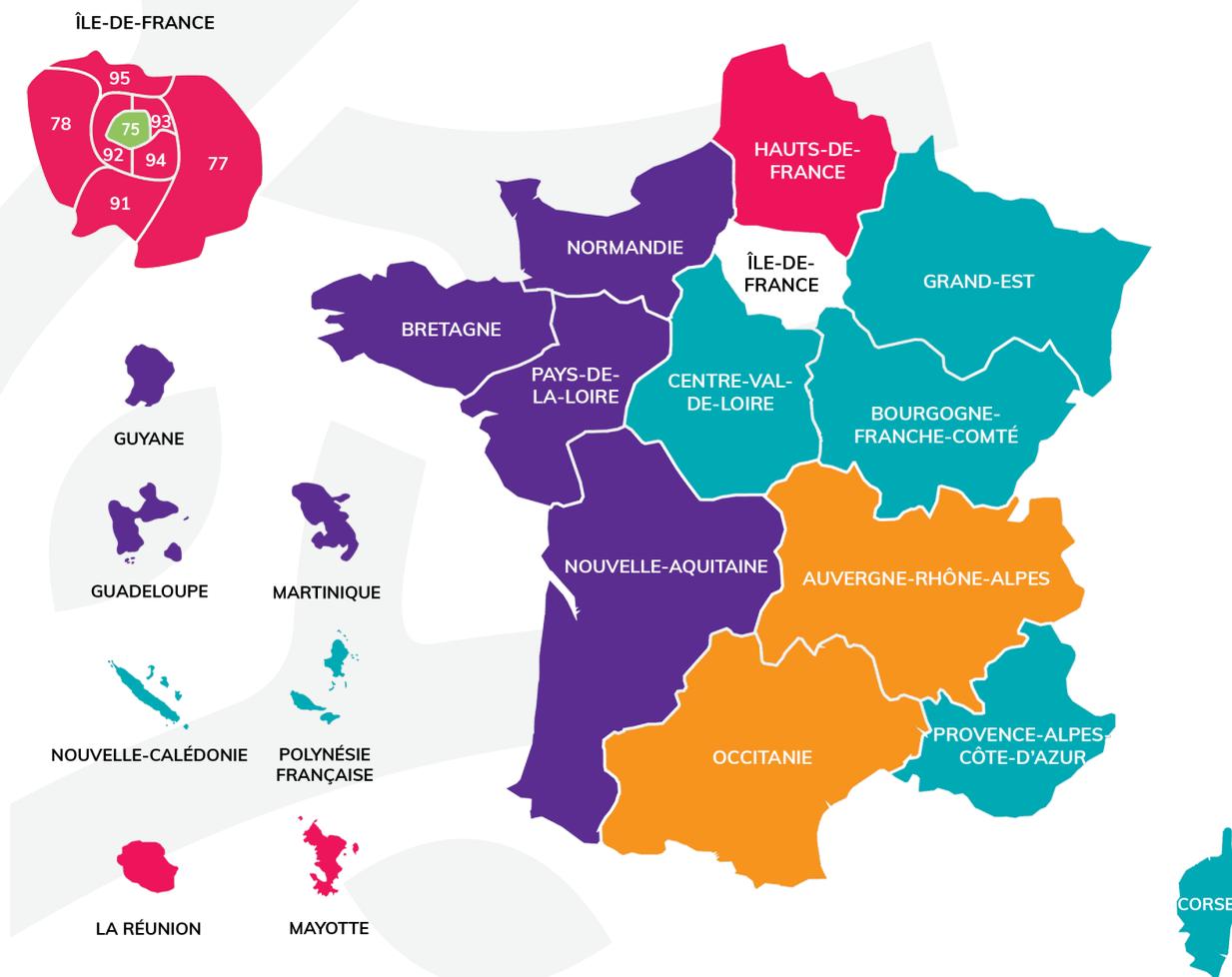
**20 novembre**

Publication du rapport d'évaluation du CNRS.

# CARTOGRAPHIE DES VAGUES D'ÉVALUATION

Les campagnes d'évaluation des unités de recherche, des formations, des écoles et des universités françaises suivent un rythme quinquennal, selon un calendrier compatible avec les exigences de la politique contractuelle de l'État qui a réparti les établissements concernés en cinq zones géographiques appelées vagues A, B, C, D et E.

En revanche, les évaluations de sortie d'expérimentation des établissements publics expérimentaux (EPE), les évaluations des organismes et celles menées au niveau international, s'organisent hors vagues.



# ÉVALUER LES UNITÉS DE RECHERCHE

Le département d'évaluation de la recherche (DER) évalue chaque année près de 500 entités de recherche recevant des financements publics : unités de recherche, structures fédératives, centres d'investigation clinique (CIC), dispositifs du Programme d'investissements d'avenir (PIA). L'objectif de cette évaluation, qui aboutit à l'élaboration de rapports et de synthèses recherche pour chaque établissement, est d'apporter une aide aux entités évaluées et des instruments de pilotage destinés à leurs tutelles.

## UNE DÉMARCHE QUALITATIVE, TRANSPARENTE ET STRUCTURÉE

Réalisée de façon collégiale par les pairs, l'évaluation des unités de recherche mobilise notamment des experts des instances d'évaluation des personnels telles que le Conseil national des universités (CNU), le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS), ainsi que les Commissions scientifiques spécialisées (CSS) de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) ou de l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

Fondée sur une autoévaluation préalable et un dialogue permanent, incluant une procédure contradictoire, l'évaluation vise à apprécier l'évolution des entités de recherche, tant du point de vue de leur future structuration que de la prospective scientifique. Elle se déploie selon quatre dimensions : profil ; ressources et organisation ; attractivité ; production scientifique et concours à l'inscription de la science dans la société.

## L'ÉVALUATION DES ENTITÉS DE LA VAGUE D : UN RÉFÉRENTIEL CONSOLIDÉ ET UN DOCUMENT D'AUTOÉVALUATION ENRICHIS

Le nouveau référentiel d'évaluation des unités de recherche, conçu, simplifié et mis en œuvre en vague C, a été amélioré sur des aspects de forme pour la vague D.

S'agissant du document d'autoévaluation, il a été complété par l'adjonction d'une partie supplémentaire portant spécifiquement sur la trajectoire de l'entité. Cette dernière vise à assurer le lien entre le bilan de l'entité et sa projection, prenant en compte également l'émergence de nouvelles thématiques. Les directions des entités de recherche sont invitées à décrire la stratégie de recherche au service de leurs ambitions et

leurs enjeux de recherche, ainsi que l'organisation qui vient soutenir la dynamique de recherche.

De plus, les unités de recherche constituées de plusieurs équipes se voient offrir la possibilité de singulariser leurs équipes dans l'autoévaluation du bilan et de décrire leur trajectoire particulière, chacune étant invitée à se saisir des seules références pertinentes.

## UNE STABILISATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION POUR LA VAGUE E

Parallèlement à l'évolution du document d'autoévaluation, de nouveaux outils informatiques ont été mis à la disposition des entités évaluées afin de faciliter l'alimentation de leur dossier d'autoévaluation

et de simplifier le recueil des données et par là toute la procédure d'évaluation :

- extraction directe de la production scientifique déposée sur la plateforme d'archive ouverte



- multidisciplinaire HAL ;
- constitution de la liste des doctorants portée pour les établissements adhérents au portail Accès doctorat unique et mutualisé (ADUM) ;

- récupération de la liste des personnels déclarés lors de la précédente évaluation et actualisation des formats.

## LES SYNTHÈSES RECHERCHE

Fruit d'un travail transversal et collaboratif, auquel l'Observatoire des sciences et techniques (OST) apporte son concours en fournissant en annexe du document une analyse bibliométrique de l'établissement, les synthèses recherche du DER proposent à la fois une caractérisation de la recherche de l'établissement (incluant un volet sur l'implication des organismes) et prenant en considération les objets non évalués (Instituts hospitalo-universitaires – IHU, laboratoires d'excellence – Labex, pôles de compétitivité, etc.) et une analyse des résultats de l'évaluation des entités de recherche.

Rendues publiques, les synthèses recherche permettent aux tutelles (universités et écoles) de bénéficier d'un outil d'aide au pilotage pratique à travers un diagnostic global sur leur recherche.

Selon la méthodologie mise en place dans un calendrier très contraint, la production des synthèses fait suite à celle des rapports d'évaluation des unités de recherche. Elle éclaire le travail du comité d'évaluation de l'établissement. Dix synthèses relatives à la vague C ont été achevées et publiées en 2023. Sept ont été publiées au printemps 2024. Quatorze sont d'ores et déjà prévues et préparées pour la vague D.

Enfin, chaque synthèse recherche fait partie intégrante du document d'évaluation intégrée comprenant le rapport de l'établissement et les rapports des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles des formations dudit établissement.

## L'ÉVALUATION DES ACTIONS DU 3<sup>E</sup> PLAN NATIONAL MALADIES RARES (PNMR 3)

Dans le même contexte que celui de l'évaluation du 2<sup>e</sup> Plan National Maladies Rares (PNMR 2), la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la direction générale de l'offre de soins (DGOS) du ministère de la Santé et de la Prévention se

sont adressées au Hcéres et au Haut Conseil de la santé publique (HCSP) pour l'évaluation des actions du 3<sup>e</sup> Plan National Maladies Rares (PNMR 3).

Le DER s'est alors vu confier la mission d'évaluer le volet recherche des actions du PNMR 3, le volet soins ●●●

••• étant évalué par le HCSP. Un comité d'experts a été constitué et s'est réuni de juin à octobre 2023.

Un rapport conjoint HCSP / Hcéres a été remis aux deux ministères en novembre 2023 et publié en décembre de la même année. Il constate que, près de vingt ans après le lancement du Plan National Maladies Rares et au-delà du prolongement ou de l'intensification des actions qui étaient prévues dans le PNMR 3, il convient, en vue du PNMR 4, de tenir fortement compte des évolutions de la prise en charge des patients atteints de maladies rares et la recherche dans ce domaine. Ces perspectives peuvent être résumées en quelques mots :

- l'utilité possible d'un exercice de prospective face à

ces bouleversements ;

- l'organisation des soins à fonder sur la demande plutôt que sur l'offre de soins ;
- la révolution du traitement des données et les nouveaux métiers qui doivent en résulter ;
- la nécessité de répondre aux enjeux du diagnostic périnatal ;
- les évolutions à mettre en œuvre dans le développement du médicament et pour l'accès à celui-ci dans les maladies rares ou ultra-rares ;
- enfin l'échelle européenne, qui impose un calage précis en termes de calendrier et de cohérence.

### Les évaluations hors mission de service public : une activité en expansion

Lorsqu'il est sollicité pour ce faire, le DER évalue également des entités de recherche d'écoles ou d'instituts privés.

Ces évaluations suivent le même processus que celui des établissements publics : constitution d'un comité d'experts, évaluation collégiale et impartiale, sur le fondement d'un dossier d'autoévaluation ou d'autres documents remis par le demandeur et, enfin, phase contradictoire permettant à l'institution d'émettre des observations.

Ainsi, en 2023, le DER a réalisé l'évaluation de la recherche des écoles ou instituts suivants :

- Burgundy School of Business : Centre de recherche sur l'entreprise (CEREN) (mars 2023) ;
- Grenoble École de Management : GEM Recherche (mars 2023) ;
- Paris School of Business Research Lab (avril 2023) ;
- Institut agronomique néo-calédonien (juin 2023).

Cette activité d'évaluation est importante. Outre qu'elle représente un moyen d'augmenter significativement les ressources propres du Hcéres, elle démontre surtout l'intérêt de l'évaluation pour les établissements d'enseignement supérieur, quels qu'ils soient, et la reconnaissance qu'ils accordent aux procédures du Hcéres.

# ÉVALUER LES FORMATIONS

Le Département d'évaluation des formations (DEF) évalue les formations des établissements d'enseignement supérieur dans une double finalité : en vue de l'accréditation à délivrer ces diplômes durant le contrat quinquennal suivant et en vue de l'évaluation intégrée, qui articule l'évaluation des entités de recherche et des formations avec celle des établissements qui les portent.

## OBJECTIFS ET TYPOLOGIE DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

L'évaluation menée par le DEF en 2023 a porté sur les formations du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> cycle inscrites dans le périmètre de ses activités et relevant des établissements des vagues C (phase projet) et D (phase bilan). Il s'agit de formations correspondant aux diplômes nationaux et aux diplômes d'établissement conférant grade de licence et de master :

- les formations relevant du système LMD : diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST), licences, licences professionnelles, formations relevant du périmètre des bachelors universitaires de technologie (BUT), masters, doctorats ;
- les formations de santé : diplômes de formation générale (DFG) et de formation approfondie (DFA), diplômes de formation paramédicale (capacités et certificats) ;
- les formations relevant du domaine de la culture, portées par les écoles d'art et de design (DNA, DNSEP) et par les écoles d'architecture et du paysage ;
- des diplômes d'établissement conférant le grade de licence ou de master.

Cette évaluation vise un triple objectif :

- aider les formations à améliorer leurs activités et leurs résultats, en vue de leur accréditation, à travers la définition de critères indispensables à l'accréditation, qui guident l'évaluation des formations, étape préalable et obligatoire à l'accréditation ;
- fournir aux établissements, dans le cadre de

l'évaluation intégrée, des instruments de pilotage de leur stratégie propre, en particulier dans le domaine des formations ;

- répondre aux attentes de l'État de disposer de diagnostics clairs, de données objectivables et d'éléments de comparaison, appréciés sur la base d'ordres de grandeur nationaux, quant à l'offre de formation en France et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Le bilan des formations puis leur projet sont ainsi évalués afin de donner un avis d'accréditation. Généralement, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) ne revient pas sur les avis favorables du Hcéres, mais il analyse du point de vue de la politique nationale et de la carte des formations supérieures les avis favorables avec recommandations, les avis réservés et les avis défavorables, avant de décider d'une éventuelle accréditation.

Le DEF élabore également des rapports sur les cycles de formation, qui analysent et apprécient la politique et la mise en œuvre de l'offre de formation de chaque cycle de formation d'un établissement, qui nourrissent notamment l'évaluation intégrée du bilan de celui-ci et son projet de l'offre de formation pour le contrat quinquennal.

## UN CADRE RENOUVELÉ DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS EN VUE DE LEUR ACCRÉDITATION

### EN VAGUE C

Après avoir évalué le bilan des formations des établissements de la vague C en 2022, le DEF en a instruit le projet d'offre de formation pour les cinq ans à venir, en élaborant un rapport d'évaluation de celui-ci axé sur l'appréciation des nouveautés, des évolutions

et de la réponse aux recommandations du Hcéres, et en formulant des avis d'accréditation sur chaque formation du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle. À cette fin, le Hcéres a défini, à partir des dispositions du cadre réglementaire régissant les formations et leur reconnaissance ou ●●●

••• leur accréditation, la liste des critères d'accréditation (une dizaine) permettant de formuler des avis selon la typologie suivante : « favorable » ou « favorable avec recommandations » lorsque la formation est

susceptible d'être accréditée (avec ou sans conditions), « défavorable » lorsque la formation ne l'est pas, « réservé » lorsque les éléments fournis par l'établissement ne permettent pas de se prononcer.

## UNE ORGANISATION DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS EN VAGUE D INSCRITE DANS LA CONTINUITÉ ET LA SIMPLIFICATION

**D**ans la continuité de la vague C, la vague D a été préparée en 2023 et déployée, dans sa première phase (bilan), en cohérence avec les objectifs précités. S'inscrivant dans la perspective de l'évaluation intégrée, l'évaluation des formations s'est déroulée selon le processus et les référentiels transformés en profondeur depuis la vague C et améliorés pour la vague D, après un retour d'expérience sur la vague C qui a permis de simplifier et/ou d'explicitier certains critères d'évaluation et données demandées.

Ainsi, si les référentiels d'évaluation des formations du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle et des formations du 3<sup>e</sup> cycle ont été reconduits quasiment à l'identique, le référentiel d'évaluation des formations du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle du domaine de la culture a été révisé et simplifié, pour mieux l'articuler aux référentiels d'évaluation des écoles d'art et de design d'une part et des écoles d'architecture et de design d'autre part.

De même, l'évaluation des formations de la vague D s'est déroulée selon les principes et les modalités suivants. En analysant le lien entre stratégie, moyens et résultats, les rapports d'évaluation des formations ont visé une appréciation des résultats des

formations au regard des critères d'accréditation, ainsi qu'au regard de la politique de l'établissement et des moyens mis en œuvre par celui-ci. Ils se sont appuyés à cette fin sur les données qualitatives et quantitatives fournies par les établissements, parfois lacunaires, malheureusement. Quant aux rapports de cycle, ils ont livré une analyse et une appréciation de la politique et de la mise en œuvre de l'offre de formation de chaque cycle, que permet de dégager l'analyse des résultats obtenus par les formations de celui-ci. Ces résultats ont été mis en regard des objectifs visés et des moyens mis en œuvre par les formations ou, pour les formations d'un même cycle, par les niveaux intermédiaires de pilotage (composantes, collègiums, etc.) ou encore par l'établissement. Il s'est agi ainsi d'appréhender, à travers certains axes transversaux (par exemple, l'adossement à la recherche, la professionnalisation, l'internationalisation, l'accompagnement des étudiants ou des doctorants, le pilotage des formations), la cohérence de la mise en œuvre, dans les formations et dans les domaines disciplinaires d'un cycle, de la politique de l'offre de formation, ainsi que l'hétérogénéité entre ces formations et ces domaines.

Ces rapports ont été transmis aux comités du département d'évaluation des établissements (DEE), en vue de l'évaluation institutionnelle du Hcéres, et à la DGESIP, en vue de l'instruction de l'accréditation et, pour les établissements concernés, des contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels (COMP). Au total, ils permettent que le rapport d'établissement reflète de plus en plus nettement le degré de maîtrise par une université ou une école du pilotage de son offre de formation, de sa qualité et de sa soutenabilité ainsi que des résultats obtenus au bénéfice des étudiants.





### Les comités d'évaluation des vagues C et D

En vague C, après avoir évalué le bilan des formations, 21 comités du 1<sup>er</sup> et/ou du 2<sup>e</sup> cycle ont élaboré 15 rapports d'évaluation du projet de l'offre de formation des universités et 7 autres comités ont élaboré 15 rapports d'évaluation du projet de l'offre de formation des écoles du domaine de la culture. Ils ont formulé les avis d'accréditation sur 1 550 formations en demande d'accréditation pour le contrat à venir. Pour ces formations, le Hcéres a prononcé 950 avis favorables, 531 avis favorables avec recommandations, 28 avis défavorables et 41 avis réservés.

En vague D, 21 comités ont été constitués (12 en 1<sup>er</sup> et en 2<sup>e</sup> cycle et 9 en 3<sup>e</sup> cycle). Ils ont produit 15 rapports d'évaluation du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle, 5 rapports d'évaluation du 3<sup>e</sup> cycle, un rapport des programmes gradués de l'Université Paris Sciences et Lettres (articulant le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> cycle) et 732 rapports de formation (dont 54 du domaine de la culture). Chaque rapport introduit l'évaluation des formations du cycle qui le compose, dans une perspective d'aide au pilotage des formations et en vue notamment de l'élaboration du projet de l'offre de formation dont le dépôt était attendu au printemps 2024.

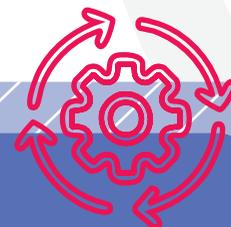
## LA COORDINATION AVEC LES AUTRES INSTANCES AU SERVICE DE LA CERTIFICATION

### QUALITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans la continuité des conférences annuelles précédentes relatives à la « Qualité de la formation professionnelle » qui s'étaient tenues fin 2020 puis fin 2022<sup>1</sup>, le Hcéres, la Commission des titres d'ingénieur (CTI) et France Compétences ont poursuivi leurs travaux après l'inscription des établissements d'enseignement supérieur sur la liste unique des organismes de formation réputés certifiés qualité, sur la base de leur évaluation périodique par le Hcéres ou la CTI. Cette évaluation donne la possibilité aux établissements d'enseignement supérieur de bénéficier des fonds de la formation

professionnelle continue et, désormais, de bénéficier du label Qualiopi (et d'en utiliser le logo) créé par le code du travail pour la formation professionnelle. Les travaux de la 3<sup>e</sup> conférence annuelle, qui a eu lieu le 7 décembre 2023, ont notamment permis de faire un bilan de la mise en œuvre de l'évaluation par le Hcéres et la CTI de la qualité des formations professionnelles qui relèvent de leurs compétences, ainsi que d'envisager les perspectives d'élargissement du périmètre à d'autres établissements et formations évalués par le Hcéres ou selon des procédures validées par le Hcéres.

1. La [Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (cf. note p. 18).



### La coordination des instances d'évaluation nationales

Conformément à l'article D. 114-2 du code de la recherche<sup>1</sup>, la coordination du Haut Conseil s'exerce sur la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) et sur la Commission des titres d'ingénieur (CTI). Ce rôle de coordination concerne la cohérence entre les référentiels d'évaluation, les calendriers et les modalités de déroulement des évaluations, la politique d'information et de partage des données, l'action européenne et internationale.

Il est précisé dans les modalités de validation par le Hcéres des procédures d'évaluation mises en œuvre par d'autres instances d'évaluation spécialisées à périmètre national d'intervention (formations et diplômes), qui ont été adoptées par le collège du Hcéres dans sa séance du 20 septembre 2023<sup>2</sup>.

Vecteur essentiel de simplification, la coordination a pour objectif d'éviter de demander aux établissements évalués par le Hcéres, la CTI et/ou la CEFDG de transmettre les mêmes informations à plusieurs reprises. Débarassée de ce qui l'alourdit inutilement, l'évaluation est alors renforcée dans sa légitimité et son efficacité.

1. [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000048769842/2024-01-01](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000048769842/2024-01-01).

2. [https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/files/modalites\\_validation\\_evaluations\\_instances\\_specialisees.pdf](https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/files/modalites_validation_evaluations_instances_specialisees.pdf).

## L'ÉVALUATION DES DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT CONFÉRANT GRADE DE LICENCE OU DE MASTER



Le Hcéres assure également l'évaluation des diplômes visés<sup>1</sup> et des diplômes d'établissement conférant le grade de licence ou de master<sup>2</sup>, sauf ceux relevant exclusivement des domaines de l'ingénierie ou de la gestion. Le DEF a évalué en 2023, en vue du renouvellement de leur reconnaissance par l'État, trois diplômes visés (tous du 2<sup>e</sup> cycle) et 38 diplômes d'établissement conférant le grade de licence (14) ou de master (24) portés par des établissements publics ou privés (majoritairement) – cette offre de formation

étant en augmentation constante dans les écoles mais aussi les universités. Le processus d'évaluation de ces diplômes d'établissement visés ou conférant grade de licence ou de master, actuellement organisé au fil de l'eau, donne lieu, dans un cadre concerté avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), à une meilleure articulation avec l'évaluation intégrée des établissements qui les portent.

1. Articles L. 443-2 et L. 641-5 du code de l'éducation.

2. Article D. 612-34 du code de l'éducation.

# ÉVALUER LES UNIVERSITÉS ET LES ÉCOLES

Universités, écoles (écoles d'ingénieurs, écoles d'architecture, établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général – EESPIG, écoles d'art et de design) et, dans de faibles proportions, coordinations territoriales : le département d'évaluation des établissements (DEE) est en charge de l'évaluation d'institutions très diverses. Cette évaluation désormais intégrée repose sur l'exploitation conjointe des conclusions de ses propres évaluations et de celles réalisées par le département d'évaluation de la recherche (DER) et le département d'évaluation des formations (DEF).

## LES RAPPORTS D'ÉVALUATION INTÉGRÉE

Avec les premières publications des rapports d'évaluation des universités de la vague C, l'année 2023 a été le point d'aboutissement des modifications substantielles de la procédure d'évaluation réalisées par le Hcéres depuis la crise sanitaire de 2020.

Dorénavant présentés dans une perspective d'évaluation intégrée, ces rapports sont le résultat d'un important travail de coordination avec les autres départements

du Hcéres. Ils permettent d'analyser la stratégie des établissements au vu des moyens qu'ils ont déployés à son service et des résultats constatés par les évaluations des formations et des unités de recherche. Leur format a également été révisé : un avis global de deux pages, placé en tête de document, donne une vision synoptique et synthétique de l'évaluation. Ces rapports plus précis et incisifs sont conçus pour faciliter la lecture des décideurs et de la communauté de l'établissement évalué.

### Exemple d'évaluation intégrée : l'Université Côte d'Azur (UniCA)

Le travail d'analyse du comité d'experts pour l'évaluation institutionnelle de l'UniCA<sup>1</sup> s'est nourri des apports originaux sur les performances de l'établissement, qui sont mesurées au grain fin des entités le composant dans la synthèse de l'évaluation des unités de recherche (synthèse recherche) et dans les rapports sur le bilan de ses trois cycles de formation (rapports cycles).

Les efforts d'articulation des partenariats institutionnels en matière de recherche ont ainsi pu être quantifiés et leur efficacité démontrée grâce à la synthèse recherche. Avec environ 2 000 personnels (chercheurs et personnels d'appui) intervenant dans les

22 unités mixtes de recherche (UMR) sur les 43 laboratoires que compte UniCA, il apparaît que la recherche publique du site azuréen déborde largement, par son potentiel scientifique, du seul périmètre de l'université qui représente un peu plus de la moitié de celui-ci. Outre un nombre élevé (18 en tout) de niches scientifiques au rayonnement mondial ou international, a été mise en évidence une dynamique de recherche marquée par une croissance de la production scientifique et une structuration interdisciplinaire – en lien avec la transformation de l'université en établissement expérimental désormais organisé autour d'écoles universitaires de recherche – avec par exemple

le déploiement de la recherche en intelligence artificielle impliquant un panel de disciplines étendu au-delà des sciences exactes (histoire, droit, santé, etc.).

Les rapports cycles ont quant à eux mis l'accent sur la nécessaire formalisation des passerelles entre les formations, sur le déploiement de l'approche par compétences, sur l'adossement à la recherche, le suivi de l'insertion professionnelle et la professionnalisation de certaines formations proposées. Cela a conduit le Hcéres à émettre plusieurs recommandations en faveur d'un pilotage plus intégré de la politique de formation.

1. Rapport d'évaluation intégrée de l'Université Côte d'Azur (UniCA).

## L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EXPÉRIMENTAUX

Le Hcéres a publié les rapports d'évaluation de sortie d'expérimentation de quatre établissements publics expérimentaux (EPE). Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) s'appuie en effet sur l'avis émis par le Haut Conseil pour décider, selon les cas, de prolonger l'expérimentation, d'y mettre fin ou de valider le processus de sortie d'expérimentation et de pérennisation des statuts.

Le Hcéres a émis un avis favorable sans réserve à la sortie d'expérimentation de l'Université Grenoble Alpes. Sans remettre en cause la demande de sortie d'expérimentation de Cergy Paris Université (CY), il a préconisé de décaler cette sortie de quelques mois, le calendrier prévu initialement se heurtant à celui du renouvellement de la présidence de l'établissement. Cette recommandation a été suivie.

S'agissant des universités Côte d'Azur (UniCA) et polytechnique Hauts-de-France (UPHF), il a subordonné la sortie d'expérimentation à la mise en œuvre d'actions correctives en réponse aux recommandations du comité d'experts. Il s'assure que celles-ci soient suivies.

Concernant l'UPHF, un décalage de la sortie d'expérimentation au second semestre 2024 a été requis, en vue de travailler au renforcement de la place de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) des Hauts-de-France et de l'École Supérieure d'Art & de Communication (ESAC) de Cambrai, établissements-composantes, dans la gouvernance de l'établissement, et de reconsidérer l'attribution de l'offre de formation en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) à l'INSA.

### Quatre rapports d'évaluation de sortie d'expérimentation publiés en 2023

- 26 janvier 2023 : Cergy Paris Université (CY)
- 31 janvier 2023 : Université Côte d'Azur (UniCA)
- 17 mai 2023 : Université Grenoble Alpes
- 22 novembre 2023 : Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF)

Quant à l'UniCA, sans remettre en cause la date de sortie d'expérimentation, le rapport des experts s'est attaché à l'amélioration du pilotage pour qu'il corresponde aux attendus des statuts de l'EPE : meilleure coordination budgétaire, intégration de la politique de ressources humaines des établissements-composantes de l'EPE, meilleure formalisation des relations entre les entités qui composent l'EPE (cohérence des statuts, conventionnement avec les organismes de recherche).

En 2024, le Haut Conseil se prononcera sur la qualité du suivi de ses recommandations et donnera, s'il y a lieu, un avis positif à la sortie d'expérimentation.

## BILAN DES PREMIÈRES ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES DES ÉCOLES D'ART ET DE

### DESIGN

En vague C, le Hcéres a évalué pour la première fois les écoles d'art et de design dans leur dimension institutionnelle. Cette évaluation complète désormais celle des formations qu'il conduisait déjà depuis plus de dix ans. Les treize écoles d'art évaluées représentent 30 % des 45 écoles d'art et de design publiques sous tutelle du ministère de la Culture, dont trois des dix écoles nationales.

Pour mieux éclairer les décideurs et les établissements eux-mêmes, le Hcéres a souhaité compléter la

publication de ces treize rapports par une note d'observations établissant des constats communs, assortis de recommandations s'adressant selon les cas aux écoles d'art et de design, au collectif de leurs directions et/ou à leur tutelle.

Il en ressort que :

- les écoles d'art et de design sont limitées dans leur fonctionnement par des instances de gouvernance trop monolithiques, peu adaptées, pour ce qui est des écoles territoriales, au fonctionnement

- d'un établissement d'enseignement supérieur, et par un dialogue insuffisant avec leur tutelle ; les contrats pluriannuels d'objectifs qui existent pour les établissements sous tutelle MESR font ici défaut ;
- l'objectif d'insertion professionnelle n'est pas suffisamment pris en compte dans la définition de l'offre de formation et dans l'accompagnement des étudiants ;
- la définition des contenus mêmes des activités de recherche reste un défi majeur ; la mise en œuvre du doctorat par la création est difficile ; enfin, en termes de gestion, la prise en compte de la recherche dans l'activité statutaire des professeurs d'enseignement artistique est un sujet épineux dont doivent se saisir plus efficacement le ministère de la Culture et les établissements.

## 49 RAPPORTS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLIÉS EN 2023

### 6 rapports d'établissements hors vague

- Rapports d'évaluation des Écoles françaises à l'étranger (l'École française d'Athènes, l'École française de Rome, l'Institut français d'archéologie orientale, l'École française d'Extrême-Orient, la Casa de Velázquez)

### 4 rapports d'évaluation de sortie d'expérimentation

- Cergy Paris Université (CY)
- Université Côte d'Azur (UniCA)
- Université Grenoble Alpes
- Université polytechnique Hauts-de-France (UPHF)

### 39 rapports d'établissement de la vague C

#### 13 écoles d'art

- Haute école des arts du Rhin-Strasbourg-Mulhouse
- École supérieure d'art et de design de Reims
- École supérieure d'art de Lorraine-Metz-Épinal
- École nationale supérieure d'art et de design de Nancy
- École supérieure d'art et de design d'Orléans
- École nationale supérieure d'art – Dijon
- Institut supérieur des beaux-arts de Besançon
- École Média Art du Grand

#### Chalon

- École supérieure d'art et de design Toulon-Provence-Méditerranée
- École supérieure d'art d'Aix-en-Provence
- École supérieure d'art et de design de Marseille-Méditerranée
- École supérieure d'art d'Avignon
- École nationale supérieure de la photographie – Arles

#### 3 écoles d'architecture

- École nationale supérieure d'architecture de Marseille
- École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg
- École nationale supérieure d'architecture de Nancy

#### Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

#### Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

#### 11 écoles et instituts

- ICN Business School
- École Supérieure de Technologie et des Affaires
- École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction (ESITC Metz)
- Yncréa Méditerranée
- Yschools
- Institut national des sciences

#### appliquées (INSA) de Strasbourg

- École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
- École centrale de Marseille
- Sciences Po Aix
- École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon
- Institut national des sciences appliquées (INSA) Centre Val de Loire

#### 10 universités

- Université de Reims Champagne-Ardenne
- Université de technologie de Troyes
- Université de Lorraine
- Université de Strasbourg
- Université de Haute-Alsace
- Université de Toulon
- Université de Bourgogne
- Université de Franche-Comté
- Université d'Avignon
- Université de technologie de Belfort-Montbéliard



## L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ À BUT NON

### LUCRATIF

Les établissements d'enseignement supérieur privés à but non lucratif, concourant aux missions de service public peuvent, à leur demande être reconnus par l'État en tant qu'établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général (EESPIG), par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis du comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé (CCESP).

Le label EESPIG est habituellement délivré pour cinq années. Sa reconduction est conditionnée par la réalisation d'une évaluation du Hcéres, qui permet d'éclairer le CCESP dans sa prise de décision.

Depuis 2023, les rapports d'évaluation des EESPIG incluent un avis spécifique sur le renouvellement du label indiquant dans quelle mesure l'établissement évalué prend en compte les caractéristiques communes des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au niveau national comme international : qualité de la recherche et de la formation, modèle économique de l'établissement, organisation interne, etc.

## LES MODIFICATIONS DES RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DANS LA PERSPECTIVE DE LA

### VAGUE E

La mise en œuvre du plan climat-biodiversité et transition écologique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche<sup>1</sup> a amené le Hcéres à renforcer la prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale (DD&RS) dans l'évaluation. D'où le choix d'ajouter une référence unique dans les référentiels d'évaluation institutionnelle de la vague E, au sein du domaine « pilotage stratégique et opérationnel », donnant de la visibilité à cette thématique, et de la positionner au niveau le plus stratégique de l'analyse évaluative.

Le Hcéres s'est aussi doté d'un référentiel d'évaluation spécifique des écoles d'architecture et du paysage, considérant, comme cela avait été le cas lors de la rédaction du référentiel des écoles d'art et de design en 2022, que ces établissements de la culture diffèrent

significativement des établissements universitaires classiques dans le portage de leurs missions de recherche et de formation. Ce référentiel condensé est fortement articulé avec le référentiel d'évaluation des formations du domaine de la culture et adapté aux particularités de la recherche en architecture.

Enfin, dans la mise en œuvre de l'évaluation des établissements de la vague E, un accent particulier sera porté sur les critères des référentiels permettant d'apprécier le degré de maîtrise par les établissements de leurs marges d'autonomie et l'intérêt des initiatives prises en la matière. Ce focus permettra d'alimenter le débat national ouvert par la volonté des pouvoirs publics d'engager l'acte 2 de l'autonomie des universités.

1. [Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.](#)

# MIEUX RÉPONDRE AUX ENJEUX DE L'ÉVALUATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

La création du pôle Santé au sein du département d'évaluation des établissements (DEE) vise à améliorer l'évaluation des performances de la recherche médicale tant fondamentale que clinique et, à terme, la qualité des formations de santé.

L'ambition du pôle Santé est de produire, à l'échelle d'un site hospitalo-universitaire, des analyses prenant en compte une triple dimension :

- la dimension institutionnelle, notamment la stratégie hospitalo-universitaire définie par les partenaires du site ;
- la dimension de la recherche, en particulier le continuum recherche académique-recherche clinique ;

- la dimension de la formation, incluant les formations médicales et paramédicales.

L'année 2023 s'est concentrée sur deux dimensions : l'évaluation institutionnelle et l'évaluation de la recherche.

## L'ÉVALUATION DES CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES

Le pôle Santé a mis en œuvre une procédure d'évaluation révisée et adaptée pour les Centres hospitaliers universitaires (CHU).

Organisée auparavant par le département d'évaluation de la recherche (DER) et centrée uniquement sur la qualité des résultats de la recherche, elle ne considérait que très partiellement la dimension stratégique, partenariale et organisationnelle des CHU.

Afin d'opérer un changement de perspective et en prévision des évaluations de la vague D et de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), un nouveau référentiel d'évaluation des activités de recherche, de transfert et d'innovation des CHU a été élaboré. Approuvé par le collège du Hcéres dans sa séance du 6 mars 2023, il doit permettre d'évaluer, en s'appuyant sur la convention hospitalo-universitaire, la capacité du CHU à piloter des activités de recherche en définissant une stratégie propre, et en y allouant des moyens.

## L'ÉVALUATION DES INSTITUTS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

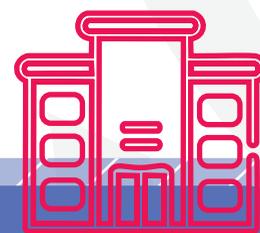
Le Hcéres s'est vu confier l'évaluation des Instituts hospitalo-universitaires (IHU) par les ministères en charge de la santé et de la recherche et par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

Issus d'une action financée dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA), les IHU ont pour objectif de doter la France de plusieurs pôles d'excellence en matière de recherche, de soin, de formation et de transfert de technologies dans le domaine de la santé. À cet effet, ils ont également pour mission de développer la recherche biomédicale dans ses composantes de recherche fondamentale, translationnelle et clinique, et de favoriser sa transposition à tous les niveaux du système de santé.

Un référentiel d'évaluation des IHU spécifique a été adopté le 20 septembre 2023 par le collège.

Cette évaluation contribuera à alimenter les réflexions des tutelles dans la perspective, mentionnée dans le Plan Innovation santé 2030<sup>1</sup>, d'un possible financement de nouvelles actions pour la période 2025-2030. Elle offrira ainsi une vision des résultats obtenus par ces instituts d'excellence au bénéfice de la recherche, de la santé et de l'innovation avec le recul nécessaire.

1. Innovation santé 2030 : faire de la France la 1<sup>ère</sup> nation européenne innovante et souveraine.



### Sept IHU à évaluer par le Hcéres

Six IHU ont été créés dans le cadre du premier PIA en 2010-2011 (IHU-A-ICM, Mix Surg / Strasbourg, Imagine, Méditerranée Infection, ICAN, Lyrïc) et un en 2018 (FOReSIGHT).

IHU	Domaine	Université	CHU
UHU-A-ICM	Neurologie	Sorbonne Université	AP-HP (Assistance publique - Hôpitaux de Paris)
Mix Surg / Strasbourg	Chirurgie guidée par l'image	Université de Strasbourg	CHU Strasbourg
Imagine	Maladies génétiques	Université Paris Cité	AP-HP
Méditerranée Infection	Maladies infectieuses	Aix-Marseille Université	AP-HM (Assistance publique - Hôpitaux de Marseille)
ICAN	Cardio-métabolisme et nutrition	Sorbonne Université	AP-HP
Lyrïc	Rythmologie et modélisation cardiaque	Université de Bordeaux	CHU Bordeaux
FOReSIGHT	Ophtalmologie	Sorbonne Université	AP-HP

## L'ÉVALUATION DES INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Une expérience pilote va être menée par le département d'évaluation des formations (DEF), en coordination avec le pôle Santé, pour l'évaluation des diplômes d'État d'infirmier portés par les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), en convention avec les établissements de la vague E (Université Paris-Saclay, et Université Paris-Est Créteil).

Les préparatifs de la procédure ont été lancés à la fin de l'année 2023, avec plusieurs échanges et réunions de concertation avec les représentants des Régions Île-de-France et Hauts-de-France, des agences régionales de santé (ARS) et des établissements concernés.



# ÉVALUER LES ORGANISMES

Le département d'évaluation des organismes (DEO), créé en 2021. Il est chargé de conduire les évaluations des organismes nationaux de recherche (ONR), ainsi que celle de l'Agence nationale de la recherche (ANR). De plus, il organise désormais l'évaluation de certaines structures de droit privé recevant des crédits publics de recherche, notamment en 2023-2024 celle de l'Institut Pasteur.

## LES FONDEMENTS ET LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION DES ORGANISMES

Élaboré à partir du printemps 2021 en s'appuyant en particulier sur un retour d'expérience réalisé auprès des dirigeants des organismes évalués depuis 2018 et auprès des présidents des comités d'experts chargés de ces évaluations, le référentiel d'évaluation des organismes de recherche a été approuvé par le collège du Hcéres en octobre 2021.

Ce référentiel d'évaluation des organismes de recherche s'inscrit pleinement dans le cadre de l'orientation fixée par la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030 : l'évaluation vise à aider l'organisme dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique d'établissement, et à aider l'organisme et l'État pour la préparation du prochain contrat pluriannuel.

Les recommandations des rapports d'évaluation s'adressent donc à l'entité évaluée et à l'État.

L'évaluation porte sur l'ensemble des missions de chaque organisme, examinant ses principaux résultats obtenus en matière de recherche, d'innovation, d'apport d'expertise en appui aux politiques publiques, et d'inscription de la science dans la société. Elle est principalement ex-post, s'intéressant à la mise en œuvre de la stratégie d'établissement et aux résultats obtenus au cours de la période examinée, mais inclut aussi une part d'évaluation ex-ante, avec un regard tourné vers les orientations stratégiques envisagées pour les prochaines années.

Une attention particulière est portée au cours de l'évaluation à l'exécution du contrat d'objectifs et de performance entre l'organisme et l'État, ainsi qu'à la mise en œuvre de certains éléments-clés de la stratégie de l'organisme :

- son implication dans le développement des universités, dans le cadre de politiques de sites intégrées incluant des actions communes pour renforcer le rayonnement des sites universitaires ;
- son rôle national ;
- sa politique de ressources humaines ;

- son engagement européen et ses coopérations internationales ;
- son action en matière d'intégrité scientifique.

Le référentiel pose le principe que l'évaluation est adaptée, dans chaque cas, à la situation et aux enjeux de l'action de l'organisme évalué. À cette fin, le DEO s'attache à recueillir les attentes concernant l'évaluation auprès de chaque ministère de tutelle : une réunion en ce sens est organisée en amont de l'évaluation avec chaque direction générale d'administration centrale exerçant la responsabilité de la tutelle de l'organisme. Sur la base de ces attentes et de celles de l'organisme lui-même, le DEO rédige une note sur les « principaux éléments de problématique de l'évaluation ». Cette note, communiquée à l'organisme avant l'élaboration de son rapport d'autoévaluation et au comité d'évaluation, est rendue publique sur le site internet du Hcéres.

Au cours de l'année 2023, le DEO a par ailleurs continué à amplifier son dialogue au sein du Hcéres avec l'Observatoire des sciences et techniques (OST) afin de renforcer la pertinence et l'intérêt de la contribution de ce département pour chaque évaluation d'organisme. Outre l'introduction dans les analyses bibliométriques de comparaisons avec des institutions européennes et internationales, un élément nouveau a concerné en 2023 des analyses menées par l'OST et le DEO, en lien avec le comité d'évaluation du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), sur la robustesse de certains indicateurs bibliométriques. Cette démarche a vocation à se poursuivre.

## ÉVALUATIONS EN COURS ET PERSPECTIVES

L'année 2023 a vu tout d'abord la finalisation du rapport d'évaluation de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Les travaux d'évaluation se sont achevés juste avant l'annonce par le gouvernement du projet de loi visant notamment à regrouper en une seule entité l'IRSN et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), et le rapport d'évaluation a été évoqué à plusieurs reprises dans les travaux parlementaires sur ce projet de loi au printemps 2023.

Ensuite et surtout, l'évaluation du CNRS conduite par un comité d'évaluation composé de 16 experts internationaux de très haut niveau a marqué 2023. L'évaluation s'est déroulée en anglais, la visite d'évaluation a eu lieu en mai 2023, et le rapport d'évaluation a été publié en novembre, en anglais et en français.

L'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria) a aussi été évalué

en 2023, et la publication du rapport d'évaluation a eu lieu en mars 2024.

Enfin, les travaux de préparation des prochaines évaluations ont été lancés :

- l'évaluation de l'Institut Pasteur sera réalisée en anglais par un comité d'experts international ; la visite d'évaluation est prévue en juin 2024 et le rapport d'évaluation sera publié à l'automne ;
- l'Agence nationale de la recherche (ANR) et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) seront aussi évalués en 2024, avec des visites d'évaluation fin 2024 ;
- la préparation des évaluations du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), du Centre national d'études spatiales (Cnes) et de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) a été entamée ; les visites d'évaluation dans ces trois organismes auront lieu au premier trimestre 2025.



## L'ÉVALUATION DU CNRS



Le Hcéres a mené en 2023 l'évaluation du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), première évaluation conduite à partir du référentiel d'évaluation des organismes de recherche adopté par le collège à l'automne 2021.

### *Un exercice singulier, une évaluation ciblée*

La préparation de l'évaluation du CNRS avait démarré dès l'été 2021, avec une période de dialogue approfondi entre le Hcéres et la direction du CNRS, jusqu'au début de 2022.

Considérant la très grande taille du CNRS (et, plus encore, la très grande taille du périmètre de ses unités mixtes de recherche – UMR – communes avec les universités et d'autres établissements partenaires), le Hcéres a considéré que cette évaluation était un exercice très singulier qui nécessitait de cibler les sujets examinés.

Ainsi, des « termes de référence pour l'évaluation du CNRS » ont été établis par le Hcéres à partir du référentiel d'évaluation des organismes, en lien avec la direction du CNRS et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ces termes de référence sont accessibles en français et en anglais depuis mars 2022 sur le site internet du Hcéres. Ils fixent notamment le périmètre de l'évaluation. Certains sujets, dont les grands instruments de recherche, les coopérations internationales hors Europe, et une partie des sujets administratifs, sont en-dehors de ce périmètre.

Sur cette base, le CNRS a préparé son rapport d'autoévaluation entre avril 2022 et janvier 2023. La visite d'évaluation a eu lieu du 8 au 12 mai 2023, et le rapport d'évaluation a été publié le 20 novembre 2023. Présenté en conférence de presse, le rapport a suscité un assez large intérêt dans les médias. Il a fait également l'objet d'une présentation et d'un débat devant le collège du Hcéres.

### **12 recommandations principales extraites du rapport d'évaluation du CNRS**

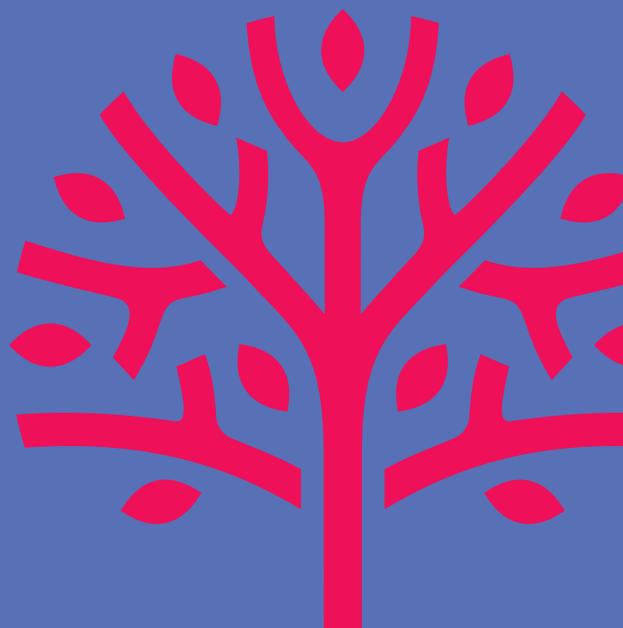
Les analyses du comité d'évaluation l'ont conduit à formuler 12 recommandations principales, qui sont décrites en détail dans le rapport d'évaluation<sup>1</sup>.

Tout en reconnaissant la grande qualité du CNRS et de son activité scientifique, ces recommandations visent à lui permettre de réaliser pleinement son potentiel, au bénéfice de la communauté scientifique française et mondiale, et de la société dans son ensemble.

La conclusion du rapport d'évaluation énumère aussi les forces et faiblesses du CNRS identifiées par le comité d'évaluation.

Les recommandations s'adressent principalement au CNRS. Certaines d'entre elles s'adressent également au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en vue de la préparation du contrat entre le CNRS et l'État français pour la période 2024-2028.

1. [Version française du rapport d'évaluation du CNRS.](#)



Mettre à jour le rôle et le positionnement du CNRS dans un écosystème français de recherche en évolution.

Déployer de nouvelles stratégies pour un financement pluriannuel diversifié et soutenable.

Développer une culture du mentorat et de l'inclusion à tous les niveaux.

Lancer une « opération commando » pour répondre de manière urgente et décisive à la nécessité de simplifier les processus administratifs et de réduire le fardeau bureaucratique qui pèse sur la communauté du CNRS.

Accélérer le développement de l'innovation et du transfert vers la société.

Encourager une culture de la durabilité, de l'intégrité scientifique et de la recherche responsable.

Moderniser la gouvernance du CNRS et l'amener au niveau des autres institutions de recherche de classe mondiale.

Mettre en œuvre une stratégie ambitieuse pour attirer, soutenir et retenir les meilleurs talents.

Approfondir le partenariat avec les universités, renforcer le co-management des UMR et l'implication des chercheurs CNRS dans l'enseignement.

Renforcer la politique scientifique et la stratégie de partenariat, ainsi que la prise de risque, et mettre en œuvre régulièrement des évaluations et comparaisons internationales.

Exercer un rôle moteur et être force de proposition au niveau européen.

Améliorer le partage des connaissances et la communication au bénéfice de la société.

## Le comité d'évaluation du CNRS

Le comité d'évaluation comprenait 16 experts de 10 nationalités différentes (citoyenneté ou résidence) :

- Martin Vetterli, président de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL, Suisse), président du comité d'évaluation ;
- Sophie D'Amours, rectrice de l'Université Laval (Québec, Canada), vice-présidente du comité d'évaluation ;
- Michael Bronstein, professeur d'intelligence artificielle, Université d'Oxford (Royaume-Uni) ;
- Lorraine Daston, directrice émérite de l'Institut Max Planck pour l'histoire des sciences (Berlin, Allemagne) et membre du Comité sur la pensée sociale, Université de Chicago (États-Unis) ;
- Jo De Boeck, vice-président exécutif et directeur de la stratégie, Imec (Louvain, Belgique) ;
- Sandra Díaz, professeure d'écologie, Université nationale de Córdoba et membre senior du Conseil national de la recherche scientifique et technique (CONICET, Argentine) ;
- Jérôme Faist, professeur de physique, École polytechnique fédérale de Zürich (ETHZ, Suisse) ;
- Timothy Gowers, professeur titulaire de la chaire de combinatoire au Collège de France et fellow du Trinity College, Université de Cambridge (Royaume-Uni) ;
- Hervé Guillou, ancien président directeur général de Naval Group ;
- Regine Kahmann, directrice émérite de l'Institut Max Planck de microbiologie terrestre (Marburg, Allemagne) ;
- Ilan Marek, professeur distingué de chimie, Technion (Institut israélien de technologie, Haïfa, Israël) ;
- Friederike Otto, senior lecturer, Institut Grantham pour le changement climatique et l'environnement, Imperial College, Londres (Royaume-Uni) ;
- Riccardo Pozzo, professeur de philosophie, Université de Rome « Tor Vergata » (Italie) ;
- Richard Riman, professeur de sciences des matériaux et d'ingénierie, Université Rutgers (États-Unis) ;
- Chiara Sabatti, professeure de science des données biomédicales et de statistiques, Université de Stanford (États-Unis) ;
- Christopher Stubbs, professeur de physique et d'astronomie, doyen des sciences, Université de Harvard (États-Unis).

# COOPÉRER ET ÉVALUER À L'INTERNATIONAL

L'activité du département Europe et International (DEI) se structure autour de deux axes complémentaires : la coopération et l'évaluation. Par ses relations privilégiées avec des agences homologues, des partenaires institutionnels ou encore des bailleurs et organisations internationales, le DEI promeut l'expertise du Hcéres en Europe et dans le reste du monde et renforce ainsi l'évaluation, cœur de métier du Hcéres.

## LE PARTAGE DE L'EXPERTISE DES BONNES PRATIQUES DANS LES RÉSEAUX EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

Des accords de coopération dynamiques ont permis de consolider la visibilité du Hcéres dans les réseaux d'agences d'assurance qualité. Le DEI a participé à onze événements et séminaires en présentiel, organisés par des réseaux dont le Hcéres est membre et un acteur incontournable : *Bologna follow-up group* (BFUG), *European Association for Quality Assurance in Higher Education* (ENQA), *International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* (INQAAHE), *European Consortium for Accreditation in higher education* (ECA) et *Quality audit network* (QAN). Deux séminaires, le séminaire d'hiver d'ECA et le séminaire annuel du QAN se sont tenus dans les locaux du Hcéres.

Le DEI est également devenu membre du *Certification Group* du réseau ECA qui traite des questions de l'évaluation de l'internationalisation au travers du label *CeQint*.

Lors du *European Quality Assurance Forum*, le DEI a en outre présenté un article co-écrit avec des collaborateurs

de la Commission des titres d'ingénieur (CTI) et des agences belge et suisse dans le cadre du Réseau francophone des agences qualité pour l'enseignement supérieur.

Trois nouveaux accords de coopération ont par ailleurs été signés avec les agences roumaine, suédoise et tunisienne.

Quant aux liens avec les agences partenaires d'Amérique latine, le Hcéres les a renforcés par le biais de deux séries de webinaires avec l'agence argentine et l'agence péruvienne. De surcroît, pour se faire davantage connaître auprès des acteurs locaux, une délégation du DEI a participé aux premières assises franco-mexicaines sur la coopération universitaire et scientifique. À cette occasion, le Hcéres a signé une convention avec le Secrétariat d'État de l'Enseignement supérieur du Mexique, visant à bâtir un programme de coopération pour l'amélioration continue des établissements mexicains.

### Une activité de coopération qui nourrit l'activité d'évaluation

- L'évaluation institutionnelle de l'*Universidad Nacional* du Costa Rica

L'évaluation institutionnelle de l'*Universidad Nacional* du Costa Rica a été réalisée avec le Conseil Centraméricain d'évaluation et accréditation de l'enseignement supérieur, partenaire du Hcéres. L'*Universidad Nacional*, qui a obtenu une accréditation du Hcéres pour 5 ans, est le dixième établissement accrédité en Amérique latine par le Hcéres, qui soutient l'internationalisation et la mise en place de systèmes d'assurance qualité dans la région.

- La coopération franco-vietnamienne

Officiellement habilité par le ministère de l'Éducation et de la Formation au Vietnam, le Hcéres a évalué quatre établissements vietnamiens délivrant le programme de Formation d'Ingénieur du Vietnam, dont l'Institut Polytechnique de Hanoï et l'Institut Polytechnique – Université de Danang.

En outre, le Hcéres a remis à l'Université des Sciences et Technologies d'Hanoï l'accréditation de 5 ans, dont la cérémonie a été organisée à Hanoï en présence du ministre français de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guérini.

## L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE À L'INTERNATIONAL

Le Hcéres co-préside, avec l'agence suédoise *Swedish Higher Education Authority (UKÄ)*, le groupe de travail de l'ENQA sur l'assurance qualité de la recherche et dont les travaux doivent mener à la publication d'une étude comparative sur les pratiques européennes en la matière.

Dans le cadre du groupe de travail sur l'assurance qualité du BFUG, le Hcéres a accueilli les agences roumaine et irlandaise pour une visite d'étude en France sur le thème de l'évaluation de la recherche.

Le DEI a aussi directement bénéficié de son partenariat avec l'agence italienne *Agenzia Nazionale di Valutazione del sistema Universitario e della Ricerca (ANVUR)* pour intervenir lors de son webinaire international sur l'évaluation de l'impact sociétal de la recherche et prendre part à l'atelier sur l'excellence de la recherche à l'occasion du dialogue multilatéral sur les principes et les valeurs dans la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation.

### Première utilisation du référentiel d'évaluation des organismes de recherche à l'international

Le Hcéres a élaboré un référentiel ad hoc pour l'évaluation de la recherche à l'international, qui a permis d'évaluer le **Centre d'Étude et de Recherche de Djibouti**, organisme de recherche multidisciplinaire (changement climatique, langues, sciences politiques), autour de 5 domaines :

- le positionnement et la stratégie ;
- la gouvernance et l'organisation ;
- les caractéristiques principales de la mise en œuvre de la stratégie ;
- les activités et les résultats ;
- les orientations stratégiques pour les prochaines années.

## LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS EN COOPÉRATION AVEC LES BAILLEURS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La consolidation des coopérations avec les bailleurs de fonds et les organisations internationales s'est traduite par une systématisation de l'activité d'évaluation, notamment en Afrique.

La collaboration entre le Hcéres et l'Agence française du développement a été formalisée par la signature d'une convention aux termes de laquelle le Hcéres apporte un appui aux acteurs publics dans le développement de l'évaluation, y compris à travers le renforcement de la qualité des établissements dans les pays éligibles à l'aide publique au développement.

Le Hcéres a aussi intensifié ses relations avec la Banque mondiale, notamment par l'évaluation des formations des Centres d'excellence d'Afrique. Le DEI a parallèlement contribué au 10<sup>e</sup> atelier du projet ACE Impact<sup>1</sup> organisé par la Banque mondiale, l'Agence française du développement et l'Association des Universités africaines à Abidjan pour échanger sur l'accréditation des universités hébergeant un Centre d'excellence.

1. Le projet ACE Impact cherche à répondre à la demande de compétences et de personnel hautement qualifié ainsi qu'aux besoins de production de connaissances et d'innovation nécessaires au développement des secteurs stratégiques.

## L'évaluation des Centres d'excellence d'Afrique

Le Hcéres est la première agence d'évaluation sollicitée par les Centres d'excellence pour obtenir l'accréditation internationale de leurs formations, l'un des objectifs fixés par la Banque mondiale dans son modèle de financement. Un pas a été franchi en 2023 avec l'évaluation institutionnelle des établissements hébergeant des Centres d'excellence, dont deux ont déjà été accrédités pour 5 ans : l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée d'Abidjan et l'Institut international d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement de Ouagadougou.

Enfin, par une coopération renforcée avec l'Agence universitaire de la francophonie, le Hcéres a participé à trois événements essentiels de la diplomatie scientifique :

- l'inauguration de l'Académie internationale de la Francophonie scientifique à Rabat ;
- la conférence internationale de Dakar, co-organisée par son agence partenaire sénégalaise ;
- la Semaine mondiale de la francophonie scientifique à Québec.

## UN RÔLE SIGNIFICATIF DANS L'ESSOR D'INITIATIVES EUROPÉENNES STRATÉGIQUES

L'année 2023 a connu une intensification de projets structurants pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) à l'échelle européenne. Ce contexte dynamique a incité le Hcéres à créer un pôle Europe au sein du DEI.

Associé à plusieurs manifestations consacrées aux « Universités européennes », le Haut Conseil a aussi participé au dialogue avec la Commission européenne, des acteurs politiques, institutionnels et universitaires européens pour la production d'un référentiel spécifique aux Alliances, la révision du projet de référentiel d'évaluation européen des Alliances (EUniQ) comme celle du référentiel européen d'évaluation des programmes conjoints (European Approach).

Le Hcéres a également soutenu plusieurs lauréats des projets pilotes initiés par la Commission européenne

(« Pilot a joint European degree label »), dont quatre ont été retenus :

- ED-LAB (European Degree Label institutional laboratory) ;
- SMARTI (Screening, mapping, analyzing, recommending, transferring and transforming HE international programmes) ;
- FOCI (Future-proof Criteria for Innovative European Education) ;
- ED-AFFICHE (European Degree – Advancing, Facilitating and Fostering International Collaboration in Higher Education).

L'objectif est de permettre à des Alliances d'établissements d'enseignement supérieur et d'autorités nationales d'examiner, de tester et de faciliter la délivrance d'un label de diplôme européen conjoint, fondé sur des critères communs, à partir de 2024.



# DIVERSIFIER LES SOURCES ET LES MÉTHODES POUR LES ANALYSES SCIENTOMÉTRIQUES

L'Observatoire des sciences et techniques (OST) combine une solide infrastructure de données et des compétences fortes dans les domaines de la scientométrie et de l'étude des systèmes de recherche et d'innovation. Il développe sa capacité à travailler avec des outils d'intelligence artificielle et sur des bases de publications ouvertes. L'Observatoire adapte ainsi ses méthodes et ses données pour mener des analyses pertinentes à différentes échelles institutionnelles et géographiques.

## DES INDICATEURS VARIÉS AU SERVICE DES ÉVALUATIONS ET DES ÉTUDES SPÉCIFIQUES

L'OST fournit des rapports qui présentent une variété d'indicateurs afin de concourir à l'analyse de différents axes de l'activité scientifique des établissements. Les rapports sont adaptés aux spécificités de ceux-ci et aux des types d'évaluation. Ils exploitent, selon les cas, des données sur les publications, les brevets et les projets européens.

L'édition 2023 des rapports à destination des établissements de recherche universitaire (IPERU) a été enrichie de nouveaux indicateurs et son format simplifié. De même pour les rapports d'indicateurs qui contribuent aux synthèses recherche dans le cadre de l'évaluation intégrée des établissements par le Hcéres.

Un module, élaboré à partir des données HAL, a été ajouté aux rapports pour les établissements à dominante SHS. Il comporte une comparaison du nombre de publications attribuées à l'établissement dans HAL et le WoS, ainsi que des informations qualitatives sur les types de publications, les revues et les éditeurs principaux de leur corpus.

Concernant les indicateurs en appui à l'évaluation des organismes, l'année 2023 a été marquée par la production du rapport relatif au CNRS, en collaboration étroite avec le département d'évaluation des organismes (DEO). Ce rapport a introduit des analyses nouvelles, notamment la comparaison du CNRS avec différentes institutions de recherche à l'étranger pour les projets européens et les publications, une comparaison des données de la base de l'OST avec les notices HAL, ou encore une analyse de l'influence du périmètre des données sur certains indicateurs. Le rapport d'indicateurs pour l'évaluation d'Inria s'est quant à lui concentré sur la représentativité de la base de publications de l'OST (revues et *proceedings*) dans les domaines de l'informatique.

En 2023, l'OST a aussi analysé les interactions entre institutions de recherche au sein de la Région Île-de-France. La mesure de l'ampleur des publications communes à travers les co-tutelles se poursuivra début 2024 pour aboutir à une meilleure compréhension des contributions individuelles aux activités de recherche de la Région et de la France.

## ANALYSES THÉMATIQUES DE DOMAINES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

En 2023, l'OST a produit des corpus thématiques de publications et de brevets à partir d'analyses textuelles dans divers domaines scientifiques et technologiques : le cancer, la cybersécurité, ou encore différentes technologies pour lutter contre le réchauffement climatique. Dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), des corpus plus ou moins larges ont été comparés pour analyser la position scientifique et technologique de la France<sup>1</sup>.

1. Voir l'État de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, 2023, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-etat-de-l-enseignement-superieur-de-la-recherche-et-de-l-innovation-en-france-84954>.

L'OST a contribué à l'évaluation du 3<sup>e</sup> Plan National Maladies Rares (PNMR 3) en fournissant un rapport d'indicateurs au comité d'experts du Hcéres. La construction d'un corpus mondial de publications sur les maladies rares a permis de positionner la France par rapport aux 15 premiers pays publiant le plus dans le domaine (cf. tableau). La part de la France dans les publications relatives aux maladies rares (4,1 %) est 50 % plus élevée que la part du pays dans le total des publications mondiales, ce qui témoigne d'un engagement fort dans ce domaine de recherche.

### Publications scientifiques portant sur les maladies rares : indicateurs des principaux pays publiant (2016-2021)

	1. Part mondiale du corpus maladies rares	2. Indice de spécialisation dans le domaine des maladies rares*	3. Indice d'impact normalisé**
États-Unis	24,4 %	1,4	1,2
Chine	12,7 %	0,6	0,7
Japon	6,0 %	1,6	0,7
Allemagne	4,8 %	1,1	1,0
Royaume-Uni	4,7%	1,1	1,3
Italie	5,5%	1,9	1,0
France	<b>4,1 %</b>	<b>1,5</b>	<b>1,0</b>
Canada	3,1 %	1,2	1,1
Turquie	2,5 %	1,7	0,4
Espagne	2,5 %	1,1	0,9
Pays-Bas	2,1 %	1,6	1,1
Brésil	2,1 %	1,0	0,6
Australie	2,2 %	0,9	1,0
Inde	2,4 %	0,6	0,6
Corée du Sud	2,3 %	0,8	0,7
Monde	<b>100 %</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>

\* Part du corpus maladies rares (col. 1) / part du total publications mondiales.

\*\* MNCS (mean normalised citation score) : citations par publication, normalisé par spécialité scientifique, type de document et date de publication. Ces normalisations par rapport au monde permettent de comparer entre pays.

Source : Base de publications OST-Web of Science, calculs OST.

## ANALYSE DES CHEMINS D'IMPACT DE LA RECHERCHE

De 2021 à 2023, l'OST a participé au projet européen IntelComp qui a construit une plateforme de données sur les activités de recherche et d'innovation, ainsi que des outils d'IA destinés à des analyses transverses. L'OST a animé le *living lab* santé avec des acteurs du financement de la recherche sur le cancer en France : un travail de co-construction a favorisé les échanges sur les outils développés et leur pertinence pour étudier les impacts scientifiques, technologiques et socio-économiques des projets financés. Ce projet européen a permis à l'OST de s'approprier les outils développés et les appliquer aux données et à la problématique de la recherche sur le cancer.

L'OST a obtenu un financement de l'Office européen des brevets pour analyser les influences de la science sur les développements technologiques. Le projet utilise d'une part les citations des publications par les brevets et d'autre part les proximités sémantiques mesurées par un système de traitement automatique de la langue.

Les résultats préliminaires identifient des influences significatives des publications, notamment pour les technologies CRISPR, l'ARN messenger et la cryptographie quantique<sup>1</sup>. Ils montrent aussi que les différents indicateurs (citations et proximités sémantiques) traduisent des connexions de natures différentes et doivent donc être utilisés conjointement pour étudier les chemins d'impact des résultats scientifiques.

1. Le système CRISPR (Clustered Regularly Interspaced Short Palindromic Repeats) rend possible la correction ou la modification de l'expression de gènes responsables de maladies héréditaires.

Les ARN (Acides RiboNucléiques) messagers sont des molécules chargées de transmettre l'information codées dans le génome.

La cryptographie quantique repose sur la transmission de qubits (unités élémentaires portant une information quantique) générés aléatoirement.

## INVESTISSEMENTS DANS LA DIVERSIFICATION DES SOURCES DE DONNÉES

À l'occasion de l'actualisation 2023 de sa base de publications, l'OST a élargi le corpus pris en compte avec les publications issues du *Emerging Sources Citation Index* (ESCI) de la base source, le *Web of Science* (WoS). Cet index inclut une plus grande part de publications de diffusion nationale et comporte en particulier des revues des disciplines en Sciences humaines et sociales (SHS) ou non anglophones. Avec cette intégration, le corpus mondial de 3 millions de publications par an augmente de près de 10 %. Depuis fin 2023, l'OST a entrepris de mesurer l'impact de cet élargissement du corpus mondial sur les indicateurs qu'il calcule.

L'OST accompagne l'élargissement de la couverture de sa base interne du renforcement de sa démarche de diversification des sources de données. En 2023, les efforts ont porté sur l'intégration à grande échelle des données de la plateforme d'archive ouverte

multidisciplinaire HAL et de la base bibliographique ouverte OpenAlex au système d'information de l'OST. Ces sources sont explorées et mobilisées en fonction du type et de la qualité des données qu'elles apportent.

En 2023, les données de la plateforme HAL ont été mobilisées pour différents rapports d'indicateurs. L'exploration d'OpenAlex a permis d'échanger avec des homologues sur les difficultés techniques qui restent à surmonter et sur les perspectives d'exploitation. Celles-ci se concrétisent rapidement à mesure que la communauté des bibliomètres interagit avec Our Research, concepteur d'OpenAlex. Elles conduiront à une amélioration de sa fiabilité. En 2024, l'OST intensifie ses échanges avec ses homologues sur les comparaisons de bases de données et renforce ses investissements pour être en capacité de produire des indicateurs avec un bon niveau de fiabilité à partir d'OpenAlex.

# PROMOUVOIR L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

L'intégrité scientifique est définie dans le code de la recherche (article L. 211-2) comme l'ensemble des règles et des valeurs qui doivent régir les activités de recherche pour en garantir le caractère honnête et rigoureux. Conformément à l'article L. 114-3-1 du même code<sup>1</sup>, en qualité d'observatoire national de la mise en œuvre des politiques d'intégrité scientifique, l'Office français de l'intégrité scientifique (Ofis) assure la promotion de cette dernière, veille à sa prise en compte dans les évaluations et contribue à l'harmonisation et à la mutualisation des pratiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en la matière.

1. [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000038588775/2023-01-18/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038588775/2023-01-18/)

## TROIS GRANDES MISSIONS CROISÉES : OBSERVATION, PRODUCTION DE RESSOURCES, ANIMATION ET PROSPECTIVE

Dans le cadre de la veille documentaire et institutionnelle qui lui incombe, l'Ofis a édité en 2023 dix bulletins « Recherche sur l'intégrité scientifique ». Disponibles en version française et en version anglaise, ils ont été abondamment diffusés via une formule d'abonnement et une mise en ligne sur le site web regroupant toutes les productions de l'Ofis.

Six numéros de l'« Infolettre » ont également été publiés. Cette revue bimensuelle lancée en 2022, ouverte à de nouveaux acteurs (sociétés savantes, syndicats, recherche privée, etc.) est dorénavant distribuée à plus de 500 abonnés. Parallèlement, outre la création d'un nouvel espace thématique dévolu à l'éthique, l'intégrité scientifique et la déontologie, une nouvelle série de contenus « L'Ofis fait le point » a été développée pour répondre aux principales questions relatives à l'intégrité scientifique, avec des fiches pratiques et des capsules vidéos. Enfin, le « Mémo d'aide à la désignation d'un référent à l'intégrité scientifique (RIS) » a été révisé et actualisé.

Pour renforcer les liens entre la recherche sur l'intégrité scientifique et ses activités, l'Ofis a recruté, à la rentrée 2023, un doctorant dans le cadre d'une convention de formation par la recherche en administration. Son travail de thèse porte sur une enquête épistémologique sur l'intégrité scientifique.

Tandis que les relations se formalisent et se structurent avec le RESeau INTégrité scientifique (RESINT), 177 RIS sont répertoriés par l'Ofis. Près de la moitié d'entre eux étaient d'ailleurs présents dans les locaux du Hcéres pour la rencontre annuelle qui s'est tenue le 23 novembre 2023, lors de laquelle a été présenté le contenu attendu des rapports bisannuels que les établissements transmettront à l'Ofis et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au premier semestre 2024. Les échanges ont également porté sur les possibilités de dépaysement dans une procédure d'instruction de manquement ou encore sur les acteurs à informer en cas de manquements avérés à l'intégrité scientifique.

### Des ressources riches et variées

#### À la une de l'Infolettre de l'Ofis

- Science ouverte, intégrité scientifique : les enjeux de 2023 ;
- L'Inserm met l'intégrité scientifique à l'honneur ;
- ChatGPT, auteur de publication scientifique ? ;
- Rétractation d'articles, la tendance à la hausse : une bonne chose ? ;
- Numéro spécial : rétrospective ;
- L'ANR renforce sa politique en matière d'intégrité scientifique.

#### L'Ofis fait le point

- L'auteur d'un signalement de manquement à l'intégrité scientifique peut-il être considéré comme un « lanceur d'alerte » ? ;
- Combien de référents à l'intégrité scientifique dans un établissement ? ;
- Quels sont les acteurs à informer en cas de manquements à l'intégrité scientifique avérée ? ;
- L'intégrité scientifique dans la loi.

## L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE, UN ENJEU POUR L'ÉVALUATION

Promoteur d'une culture partagée de l'intégrité scientifique, qui a fait l'objet d'une conférence interne ouverte à tous les agents du Hcéres en novembre 2023, l'Ofis intervient à deux niveaux de l'évaluation pour :

- former et conseiller les équipes (conseillers scientifiques, chargés de projet, experts) dans le cadre de la procédure et des conduites à tenir en interne (vigilance, alerte, partage d'information) ;
- former les comités d'experts pour une meilleure prise en compte de l'intégrité scientifique dans les évaluations.

À cet effet, un « correspondant intégrité scientifique » a été désigné dans chaque département d'évaluation. Ces correspondants accompagnent également l'Ofis dans son analyse en cours de la prise en compte des questions d'intégrité scientifique dans les rapports d'évaluation. Cet exercice permettra notamment de recueillir des données qualitatives en complément des rapports bisannuels.

## LE RENFORCEMENT DE L'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

L'Ofis a organisé, en partenariat avec Sorbonne Université, la deuxième édition du colloque European Network of Research Integrity Offices (ENRIO) qui a eu lieu les 7 et 8 septembre 2023. Cet événement du réseau européen des offices d'intégrité scientifique a réuni 230 personnes venues de 28 pays différents pour participer aux travaux sur l'intégrité scientifique lors des 14 interventions plénières et des 50 interventions en sessions parallèles, panels et ateliers.

Le congrès ENRIO permet au pays organisateur de recevoir ses homologues et de renforcer la coopération internationale en matière d'intégrité scientifique. En mettant en lumière des sujets pour lesquels une approche globale est capitale, tels que les liens entre la recherche et les autres composantes de la société, l'intégrité scientifique et la science ouverte, ou encore les nouveaux enjeux soulevés par le développement d'outils d'intelligence

artificielle, le congrès 2023 a fait connaître les actions de l'Ofis et des acteurs français de l'intégrité scientifique, tout en nourrissant leurs pratiques par des échanges entre pairs. En outre, une session de pré-congrès a permis d'initier la première édition d'une rencontre entre divers consortia de projets européens dédiés à l'intégrité scientifique, qui a pour objectif de favoriser et de pérenniser les interactions entre ces projets.

Enfin, l'Ofis contribue actuellement à deux projets de recherche européens :

- *Responsible Open Science in Europe (ROSIE)*, ayant pour objectif d'identifier les nouveaux enjeux associés aux pratiques de science ouverte ;
- *Beyond Bad Apples : Towards a Behavioral and Evidence-Based Approach to Promote Research Ethics and Research Integrity in Europe (BEYOND)*, retenu dans le cadre de l'appel à projets Horizon Europe, visant à favoriser une approche plus holistique de la promotion de l'intégrité scientifique et de la prévention des manquements.



# COLLECTER ET TRAITER LES DONNÉES

Service d'appui indispensable au traitement des informations et des documents lors des évaluations, le département du numérique et des données (DND) concentre l'évolution du système d'information sur l'amélioration de l'expérience des usagers du Hcéres. Moteur de la simplification des procédures et garant de la bonne collecte et de l'exploitation fidèle des données, le DND s'inscrit dans une démarche de valorisation de ce patrimoine.

## FLUIDIFICATION DE LA CIRCULATION DE LA DONNÉE EN VUE DE L'ÉVALUATION

Le dialogue entre les institutions est essentiel pour simplifier la collecte des données utiles à l'évaluation. À cette fin, le Hcéres entretient et approfondit chaque année les échanges avec tous les partenaires détenant une partie des données examinées par les comités d'experts.

Les entités de recherche se sont largement emparées de l'outil en ligne proposé par le Haut Conseil pour extraire leur production scientifique référencée dans la plateforme d'archive ouverte multidisciplinaire HAL<sup>1</sup>. En effet, les deux tiers des dossiers d'autoévaluation déposés pour la campagne de la vague D comportaient les tableaux produits « en un clic » par cet outil. Certains établissements se sont mobilisés à cette occasion afin que leurs entités de recherche adoptent HAL, en vue tant de contribuer à l'ouverture de la science ouverte que de simplifier leur évaluation. Ainsi, l'utilité de cet outil débordait du cadre purement évaluatif, comme le montre l'intérêt du comité utilisateur de HAL (CasuHAL), qui a demandé au Hcéres de le présenter lors de son dernier séminaire annuel.

En matière de gouvernance des données, l'adhésion du Hcéres à l'Agence de mutualisation des universités et

1. <https://monevaluation.hceres.fr/hal>.

des établissements d'enseignement supérieur (Amue) en 2023 marque la volonté de consolider le lien renoué en 2022 et permet au Haut Conseil de contribuer directement à l'expression des besoins en matière de données à fournir lors des évaluations. Le Hcéres s'est notamment rapproché des porteurs du projet communautaire SIROCCO, fondé par neuf établissements, soutenu par l'Amue et visant à concevoir et fabriquer un système d'information décisionnel (SID), incluant la formation. Ce SID se veut adaptable aux briques logicielles de l'Amue et de l'Association Cocktail, éditeur de Systèmes d'Information (SI). En s'intéressant aux données attendues lors de l'évaluation des formations dès la conception du périmètre consacré à ce sujet, SIROCCO s'assure de répondre à un besoin commun à tous les établissements.

En outre, des contacts réguliers avec l'Agence nationale de la recherche (ANR) et l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur ont aussi conduit à l'identification des sources complémentaires de données, respectivement sur les projets financés à l'échelon national et les thèses.

## VALORISATION DES DOCUMENTS ET DES DONNÉES

L'année 2023 marque l'intensification du recours aux techniques de fouille de texte et à l'analyse sémantique, que ce soit dans l'analyse des rapports d'évaluation ou dans celle des liens entre les publications scientifiques et les brevets (portée par l'Observatoire des sciences et techniques – OST), à l'instar de l'extraction des avis et des recommandations du texte des rapports portant sur les nouvelles offres de formation. La transmission des documents au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'accompagne dorénavant d'un tableau plus

facilement exploitable par un SI. Le Hcéres a également recours aux techniques dites d'intelligence artificielle (IA) pour accélérer la retranscription écrite de réunions. Pour accompagner ces nouveaux usages, le Hcéres s'est doté d'un processeur graphique, activable à la demande, plus adapté à ces traitements qu'un processeur classique, et a déployé de nouvelles plateformes de gestion des données.

De plus, conformément à la politique d'ouverture des

données, un premier jeu de données a été publié sur la plateforme des données publiques françaises<sup>1</sup>. Il s'agit de la liste des entités de recherche évaluées en vague D. Cette liste est le résultat de nombreuses interactions entre le département d'évaluation de la recherche (DER) et les établissements tutelles des entités évaluées.

1. <https://data.gouv.fr>.

2. <https://www.eqar.eu/qa-results/search/by-institution/>

3. <https://www.eqar.eu/>

Enfin, l'automatisation de la publication des rapports d'évaluation des établissements et des formations dans la Database of External Quality Assurance Results (DEQAR)<sup>2</sup> permet de maintenir à jour cette base de données européenne dans le cadre de l'adhésion du Hcéres à l'European Quality Assurance Register for Higher Education (EQAR)<sup>3</sup>.

## DÉMATÉRIALISATION DES PROCESSUS DE GESTION

Le début de l'année 2023 a été marqué par l'appel à candidatures pour le recrutement des experts et son instruction réalisée par les départements d'évaluation. Un outil spécifique, élaboré par les équipes du DND, a contribué à l'efficacité du traitement de centaines de candidatures et à l'intégration des experts recrutés dans le SI de l'évaluation.

En s'appuyant sur ses ressources internes, le Hcéres a également conçu un outil pour faciliter la gestion des demandes d'hébergement et de transport des experts dans le cadre de leur mission d'évaluation. Déployé dans les départements d'évaluation ayant le plus de besoins, il a fluidifié le traitement de plus de 2 000 demandes. Progressivement, les données sont transmises de façon automatique vers les autres systèmes d'information de cette chaîne de traitement, soulageant les agents permanents du Hcéres de saisies répétitives et augmentant la qualité des informations.

2023 a été également l'occasion de s'emparer d'une plateforme « no code » pour expérimenter des outils se situant à mi-chemin des tableurs partagés et des systèmes d'information ad hoc. Les conclusions des expérimentations sont positives et d'autres périmètres fonctionnels seront ainsi outillés.

Par ailleurs, un logiciel du marché a été déployé pour dématérialiser le suivi des entretiens professionnels et des entretiens de formation des agents du Hcéres.

## DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSILIENCE ET DE LA SOBRIÉTÉ DES INFRASTRUCTURES

### NUMÉRIQUES

Afin de renforcer la sécurité des SI, le Hcéres a sensibilisé tous ses personnels, agents permanents et conseillers scientifiques, aux risques afférents à leur utilisation et leur a présenté les bonnes pratiques à suivre. Cette démarche a consisté en une conférence délivrée par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) sur les enjeux de la cybersécurité et le suivi d'un parcours thématique sur la plateforme nationale Pix<sup>1</sup>.

1. <https://pix.fr/>

Parallèlement, une politique de tests réguliers a été définie dans la perspective de vérifier la capacité du Hcéres à restaurer les SI en cas de destruction. Le premier test de restauration a porté sur le SI central de l'évaluation et s'est conclu positivement.

Quant à l'objectivation du niveau de disponibilité des sites et applications web mis à disposition des utilisateurs, elle passe par la mise en place d'un outil



de surveillance et de métrologie. Au bout de neuf mois, les premières mesures affichent un taux de disponibilité 24h/24 et 7j/7 de 99,91%.

Participant au plan de sobriété énergétique de l'État, le Hcéres s'attache à prolonger la durée de vie des postes de travail. Les matériels réformés font l'objet de dons en vue d'un réemploi ou d'un recyclage. La réduction du coût de stockage des données est de surcroît un axe de progrès fondamental. Un travail portant sur les fichiers présents dans les répertoires partagés et sur le contenu des bases de données a ralenti l'accroissement annuel du volume stocké.

2. <https://www.numerique.gouv.fr/espace-presse/le-gouvernement-annonce-sa-strategie-nationale-pour-le-cloud/>.

Dans le cadre de la politique « Cloud au centre » de l'État<sup>2</sup> et à la demande du Hcéres, la brigade d'intervention de la direction interministérielle du numérique (DINUM) a mené une étude d'opportunité de migration vers les différents fournisseurs de cloud. Le niveau de mutualisation atteint dans ces centres des données permet d'améliorer leur performance énergétique. Des pistes concrètes ont été identifiées en 2023 et seront exploitées dès le début de l'année 2024.

## TRAJECTOIRE POUR LES SYSTÈMES D'INFORMATION



L'accroissement de la visibilité des rapports sur le site web du Hcéres reste un vecteur essentiel de l'amélioration de leur impact. Pour valoriser l'évaluation désormais intégrée d'un établissement, de ses entités de recherche et de ses formations, la navigation entre les différents rapports va être rendue plus simple. Par ailleurs, la pertinence du moteur de recherche va être perfectionnée. L'accessibilité des rapports pour les personnes en situation de handicap va également progresser. Le Hcéres assurera aussi la refonte du site internet de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) pour l'adapter à ses différents interlocuteurs, en particulier les étudiants et leur famille.

Les échanges visant à simplifier la collecte des données lors de l'évaluation des entités de recherche s'approfondissent et se systématisent avec les organismes nationaux de recherche (ONR). Ils pourront aboutir à l'élaboration d'un vademécum destiné aux directeurs des unités et leur explicitant comment extraire les données des SI fournis par la tutelle, voire même comment produire des fonctionnalités d'export automatique.

L'interconnexion des outils de gestion interne du Hcéres se poursuit dans la perspective d'une dématérialisation complète de la gestion des déplacements et des frais des

experts. Des progrès sensibles sur le délai de traitement des dossiers sont attendus. Le développement de tableaux de bord intégrant une analyse multicritère éclairera plus finement l'institution sur la répartition des dépenses générées afin de mieux les maîtriser. Le déploiement d'un portail de gestion des ressources humaines concernant les agents permanents du Hcéres sera en outre achevé au premier trimestre 2024.

Prenant une forme nouvelle, l'accompagnement des collaborateurs du Hcéres à la pratique du numérique se traduit par :

- des formations et des ateliers internes réguliers d'initiation ou d'approfondissement à l'usage des logiciels ;
- une sensibilisation à la protection des données à caractère personnel via la plateforme Pix ;
- un accès à un guichet numérique d'assistance permettant d'effectuer des demandes, de suivre leur réalisation et de bénéficier de contenus en ligne d'aide à la prise en main des services numériques disponibles.

Face à la diversification des canaux de communication et à l'intensification de leur emploi, le Hcéres prévoit de quitter les multiples outils en place actuellement pour adopter une solution de communication unifiée. Cette plateforme offrira un usage continu entre courriel, messagerie instantanée, visioconférence et softphonie<sup>1</sup> pour faciliter le quotidien des agents permanents et des conseillers scientifiques.

1. La softphonie est une solution nomade qui permet de passer des appels depuis un ordinateur à partir d'une connexion internet.

# MOYENS

# RESSOURCES HUMAINES

Quatre grands types de fonctions sont mobilisées par le Hcéres : des fonctions scientifiques et des fonctions d'appui pour la conduite des évaluations, des fonctions spécialisées en matière de collecte et de gestion de données ou d'intégrité scientifique, ainsi que des fonctions support classiques d'une administration publique.

## LES PERSONNELS SCIENTIFIQUES

Si les fonctions scientifiques peuvent être exercées à titre principal (avec des personnels à temps plein au Hcéres), elles le sont majoritairement à titre secondaire.

En effet, en dehors des chercheurs ou des enseignants-chercheurs retraités, les personnels en question ont un employeur principal et sont placés en délégation au Hcéres, dans le cas des conseillers scientifiques, ou sont en situation de cumul d'activité pour les chargés de mission scientifique. Les experts au sein des comités d'évaluation ont eux aussi une activité par ailleurs et sont mobilisés de façon ponctuelle.

Tous les collaborateurs à temps partiel ou occasionnels perçoivent une indemnité et bénéficient pour la plupart, dans le cas des conseillers scientifiques, d'une décharge de service et d'enseignement.

Une revalorisation des indemnités versées aux experts, prévue par un décret et un arrêté en date du 20 décembre 2022<sup>1</sup> – les derniers décret et arrêté datant de 2015 – a été mise en place en 2023 pour tenir compte de l'inflation et mieux prendre en considération les fonctions de président et de vice-président de comité d'experts, ainsi que se rapprocher des usages des partenaires en la matière.

1. [Décret n° 2022-1593 du 20 décembre 2022](#) modifiant le [décret n° 2015-1143 du 15 septembre 2015](#) instituant des indemnités susceptibles d'être allouées à certains personnels et collaborateurs du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. [Arrêté du 20 décembre 2022](#) modifiant l'[arrêté du 15 septembre 2015](#) fixant les montants des indemnités susceptibles d'être allouées aux membres du conseil et à certains personnels du Hcéres.

## LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES PERMANENTS

Le Hcéres dispose d'agents permanents, administratifs ou techniques, aux profils et missions variés.

Les fonctions d'appui à l'évaluation regroupent des personnels permanents, dont les anciennes appellations (chargés de projet, chargés d'étude, chargés d'évaluation, chargés de gestion administrative) ont fait l'objet d'une uniformisation – en lien avec une requalification des postes – en 2022.

Les fonctions de bibliomètre et d'ingénieur en science des données sont très présentes aujourd'hui à l'Observatoire des sciences et techniques (OST). D'autres fonctions continuent d'être développées, en matière d'intégrité scientifique notamment.

Les fonctions support au sein du Hcéres sont pour partie spécifiques : la volumétrie des évaluations, le nombre de

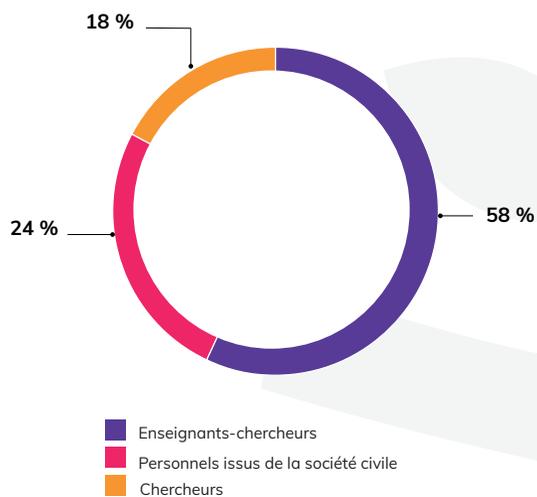
déplacements à organiser, de rapports à produire, etc. font que certaines activités sont opérées sur un mode industriel, pour traiter des flux importants, rationaliser la chaîne de production ou de transmission, dématérialiser les procédures. Ces activités, qui peuvent être présentes dans d'autres administrations publiques, sont l'objet d'une attention toute particulière au Hcéres compte tenu des volumes et des enjeux.

En 2023, les effectifs permanents se sont établis à 117,75 équivalents temps plein annuel travaillés (ETPT), pour un plafond d'emplois autorisé de 124. Cet écart s'explique par des recrutements intervenus tardivement, au deuxième semestre 2023, mais qui pèseront en année pleine en 2024.

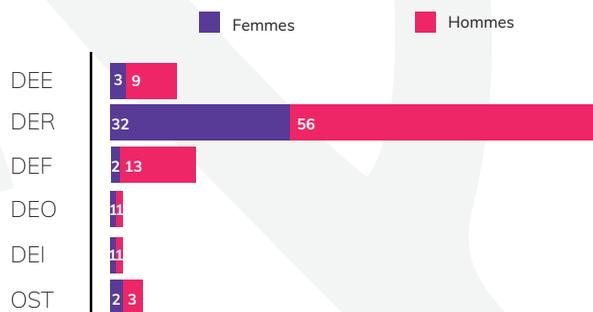
## 124 PERSONNELS SCIENTIFIQUES\*

Données pour l'année universitaire 2022-2023

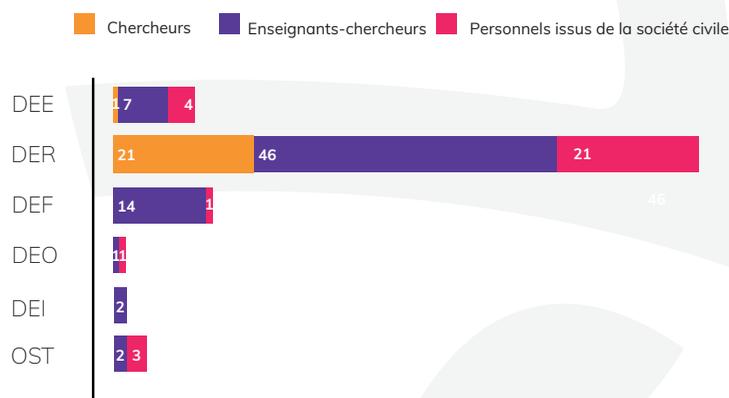
### RÉPARTITION DES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES (% PERSONNES PHYSIQUES) PAR PROFIL



### RÉPARTITION DES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES (PERSONNES PHYSIQUES) PAR DÉPARTEMENT ET PAR GENRE



### RÉPARTITION DES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES (PERSONNES PHYSIQUES) PAR DÉPARTEMENT ET PAR PROFIL

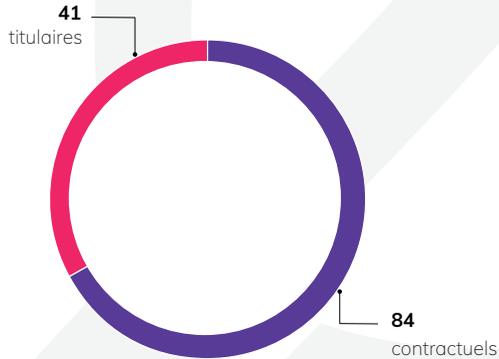


\* Les enseignants-chercheurs exerçant la direction des départements et les conseillers chargés d'une mission spécifique ne sont pas comptabilisés dans les données de ces graphiques.

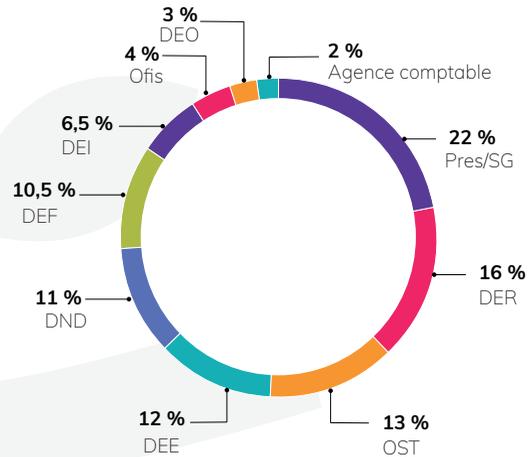
## 125 PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Données au 31 décembre 2023

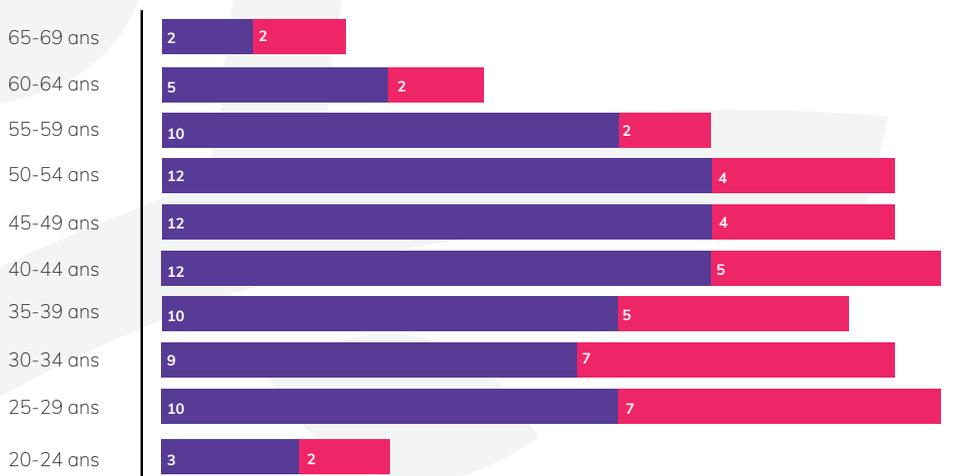
### RÉPARTITION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES (PERSONNES PHYSIQUES) PAR STATUT



### RÉPARTITION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES (% PERSONNES PHYSIQUES) PAR DÉPARTEMENT



### RÉPARTITION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR GENRE



■ Femmes ■ Hommes

## LE DÉFI DE L'ATTRACTIVITÉ, DE L'OUVERTURE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Face à une triple exigence – répondre aux besoins en compétences, se positionner sur un marché du travail concurrentiel et s'adapter aux nouvelles formes d'exercice de l'activité professionnelle, notamment le télétravail – le Haut Conseil se doit de consolider sa politique de recrutement et de fidélisation des personnels.

Ainsi, le Hcéres a fait le choix en 2023 de diffuser, parallèlement à la plateforme du service public, ses offres d'emplois par le biais du site « Profil public » mais aussi via son compte LinkedIn pro. De plus, il a participé en octobre à la première édition du Forum de la mobilité inter AAI/API, qui a accueilli de nombreux agents en quête d'informations sur les métiers et les opportunités pouvant s'offrir à eux parmi les 18 autorités administratives ou publiques indépendantes représentées.

Par ailleurs, conscient de l'importance de cette diversité et des enjeux de la transformation, le Hcéres a engagé un travail sur plusieurs fronts, en lien notamment

avec les représentants du personnel élus lors du scrutin du 8 décembre 2022 au sein du Comité social d'administration (CSA) et de la Commission consultative paritaire (CCP).

Outre les séances régulières des instances, des groupes de travail mixtes, réunissant représentants de l'administration, encadrants, agents et représentants du personnel, ont été mis en place afin d'échanger sur des questions intéressant tous les collaborateurs du Hcéres :

- la réglementation et les obligations réglementaires ;
- la santé, l'hygiène, la prévention, la sécurité et la qualité de vie au travail ;
- la communication interne et le collectif de travail ;
- l'organisation des départements et des services ;
- les emplois, les compétences, les formations et les carrières.

### Les séances du comité social d'administration de l'année 2023

16 février et 19 avril

- Règlement intérieur du CSA ;
- Résultats de la consultation des agents par les élus du personnel ;
- Nomination des référents du Hcéres ;
- Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
- Note relative au télétravail ;
- Création d'une Commission de conciliation interne représentant les titulaires du Hcéres (affectés et détachés) ;
- Procédure relative au recueil des signalements.

8 novembre et 22 décembre

- Rapport social unique (RSU) 2022 ;
- Santé et sécurité au travail ;
- Règlement des services du Hcéres ;

6 juillet et 27 septembre

- Groupes de travail (information et communication interne et gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences – GPEEC) ;
- Point d'étape relatif au plan Égalité entre les femmes et les hommes ;
- Dispositif indemnitaire de fin d'année pour les personnels du Hcéres ;
- Compensation des heures travaillées à titre occasionnel ;
- Rapport social unique (RSU) 2022 ;
- Réorganisation de la fonction voyages-missions au sein du Hcéres.

- Bilan de formation 2022-2023 ;
- Plan de formation 2023-2024 ;
- Choix du prestataire de médecine de prévention.

Enfin, le dialogue avec les personnels est prolongé à travers :

- l'accompagnement proposé par les référents du Hcéres, qui ont été nommés en 2023 : référent handicap, référent égalité, responsable des

1. La référente handicap favorise l'insertion et le maintien dans l'emploi et accompagne les agents du Hcéres en situation de handicap tout au long de leur carrière.

La référente égalité contribue à l'état des lieux et au diagnostic de la politique d'égalité professionnelle et pilote la création et le suivi du plan Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La responsable des signalements est à l'écoute des agents ayant des informations (portant par exemple sur un crime, un délit, une menace ou d'autres événements répréhensibles), en garantit la confidentialité et, le cas échéant, leur prise en charge.

Le référent laïcité sensibilise et conseille les agents et l'encadrement du Hcéres pour la mise en œuvre du principe de

- signalements, référent laïcité, personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) et référent déontologue<sup>1</sup> ;
- le renouvellement de la Newsletter mensuelle ;
- l'organisation de manifestations conviviales.

laïcité. Elle a organisé la Journée laïcité du 9 décembre 2023 sous la forme d'un jeu-questionnaire auquel 33% des agents ont participé.

La personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) est la correspondante de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) dans le cadre de la communication de documents.

Le référent déontologue apporte conseil et assistance aux collaborateurs et experts du Hcéres, ainsi qu'à sa direction, en ce qui concerne le respect des règles de déontologie.

### Les principaux moments collectifs de l'année 2023

- **Conférences internes**  
(5 octobre, 9 novembre et 13 décembre 2023)

Il s'agit de permettre aux agents de bénéficier d'une formation continue dans le cadre de leur activité professionnelle, de se familiariser avec les pratiques de leurs collègues et de mieux appréhender les missions et les valeurs du Hcéres.

Trois sujets ont été abordés en 2023 :

- regards sur l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur ;
- l'intégrité scientifique ;
- l'évolution des relations entre organismes et recherche et universités et l'évaluation du CNRS.

La première conférence de l'année 2024 était consacrée aux intelligences artificielles (IA).

- **Journées d'accueil des nouveaux agents**  
(30 mai et 28 novembre 2023)

Présentation des activités, échanges *via* des speed-datings et moments ludiques (icebreaker).

- **Séminaire de réflexion interne**  
(8 juin 2023)

Retour d'expérience de la vague C d'évaluation et propositions d'amélioration des procédures.

## LES DÉPENSES DE PERSONNEL

En 2023, les dépenses de personnel ont représenté près de 62% des dépenses du Hcéres. Elles se décomposent en trois grands postes :

- la masse salariale pour les personnels administratifs et techniques ;
- les indemnités versées aux directeurs en délégation, aux conseillers scientifiques, aux membres du collège et aux experts ;
- l'action sociale et la médecine de prévention.

	Budget initial 2023 (en crédits de paiement)	Exécution 2023 (en crédits de paiement)
Traitement des personnels permanents*	8 800 000 €	9 114 766 €
Indemnités des conseillers scientifiques*	1 300 000 €	1 627 862 €
Indemnités des experts et membres du collège*	3 360 000 €	3 987 101 €
Action sociale et médecine de prévention	140 000 €	134 732 €
Total	13 600 000 €	14 864 461 €

\* en coûts chargés et taxe sur les salaires incluse.

Afin d'expliquer la hausse par rapport à 2022, il faut ajouter à la reconstitution des équipes permanentes et aux nouveaux barèmes d'indemnisation des experts, les diverses mesures sociales nouvelles, comme la revalorisation du point d'indice en juillet 2022 et juillet 2023 et l'augmentation des taux de remboursement

du transport. Parallèlement et mécaniquement, la taxe sur les salaires s'en est ainsi trouvée augmentée. Enfin, le Hcéres a fait le choix de proposer à son personnel permanent des créneaux de visites médicales élargis dans le cadre de la médecine de prévention et mis en place les titres-restaurants.

## TRAJECTOIRE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Hcéres a obtenu, pour l'année 2024, un plafond d'emplois de 128 ETPT et un nombre de 130 équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre. Cette progression des ETPT par rapport à 2023 (+4) permettra de poursuivre la montée en compétences, à la fois sur les fonctions cœur de métier de l'évaluation et sur certaines fonctions support, ainsi que le développement des missions nouvelles ou la gestion du transfert de charges consécutif à l'accueil de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) depuis fin 2022 au sein du Haut Conseil (4 ETP au 31 janvier 2024).

La rationalisation de l'organisation continue avec la mise en place d'un système d'information et de gestion des ressources humaines (SI RH) et la création d'un portail unique de gestion des missions des experts.

Le Haut Conseil poursuivra la montée en compétences des équipes et leur acculturation en 2024 et dans les années à venir avec un effort accru qui sera porté en direction de la formation professionnelle.

Soucieux d'accueillir au mieux les nouvelles recrues et de maintenir une bonne qualité de vie au travail pour ses agents, le Hcéres a ouvert plusieurs chantiers dans le but de développer ses outils RH et de communication interne (élaboration d'un livret d'accueil, création d'un parcours du nouvel arrivant, etc.).

Par ailleurs, les efforts faits en 2023 pour former et sensibiliser les personnels, à tous les niveaux, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à la lutte contre les discriminations vont être consolidés, en vue notamment de l'élaboration du premier plan Égalité entre les femmes et les hommes du Haut Conseil.

Bien entendu, ces objectifs ne sauraient être atteints sans un travail de proximité constant avec les équipes et la poursuite d'un dialogue social ambitieux et exigeant avec les représentants du personnel.

# BUDGET

Autorité publique indépendante (API) de plein exercice depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Hcéres élabore et adopte son budget propre. Ses ressources relèvent de deux programmes au sein du budget de l'État : le programme 150 (« formations supérieures et recherche universitaire »), qui représente la part principale, et le programme 172 (« recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »).

## LES RESSOURCES

En 2023, le Hcéres a reçu une dotation versée par l'État de 21 458 580 € (20 300 000 € sur le programme budgétaire 150 et 1 158 580 € sur le programme 172). Cette dernière a constitué plus de 94 % de ses ressources.

Le Haut Conseil a également bénéficié de recettes propres, à hauteur de 1 232 856 € en 2023, grâce aux prestations

d'évaluation pour lesquelles il est directement sollicité (en France ou à l'international) et qu'il facture aux entités commanditaires, publiques ou privées. À partir du mois de juin 2023, il a par ailleurs sous-loué près de 300 m<sup>2</sup> à une autre entité publique, après accord du propriétaire et validation de l'opération par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE).

## LES DÉPENSES

	Budget initial 2023 (en crédits de paiement)	Exécution 2023 (en crédits de paiement)
Dépenses de personnel (y compris CAS pensions)	13 600 000 €	14 864 461 €
Autres dépenses de fonctionnement	10 176 000 €	9 181 901 €
Dépenses d'investissement	60 000 €	38 581 €
Total	23 836 000 €	24 084 943 €

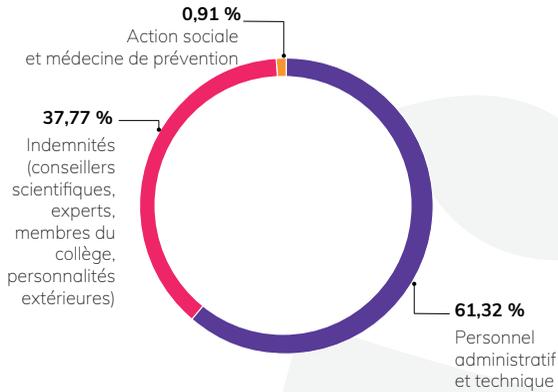
Les dépenses de fonctionnement ont représenté 38 % des dépenses totales du Hcéres en 2023.

34 % du budget de fonctionnement ont été consacrés à l'immobilier (loyers, nettoyage et charges).

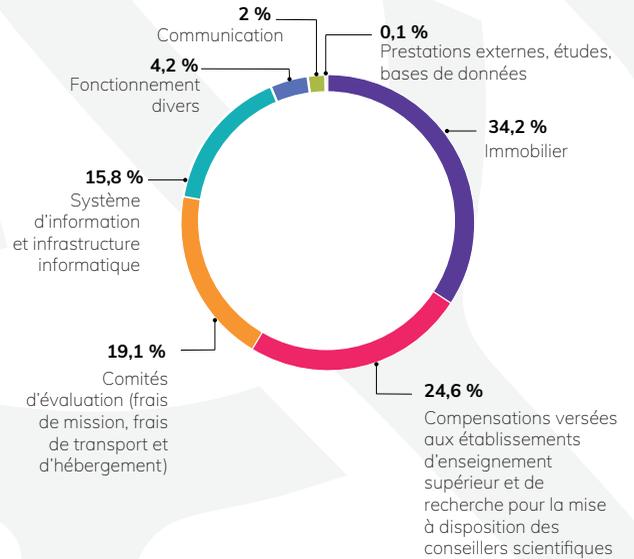
Les autres postes de dépenses importants pour le Hcéres sont les compensations versées aux établissements

d'enseignement supérieur et de recherche pour la mise à disposition de conseillers scientifiques, et les dépenses liées au numérique. De même, les déplacements dans le cadre des comités d'évaluation des vagues C et D ayant eu lieu concomitamment à la Coupe du monde de rugby à l'automne, les dépenses dans ce cadre ont été relativement importantes.

### RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PERSONNEL EN 2023



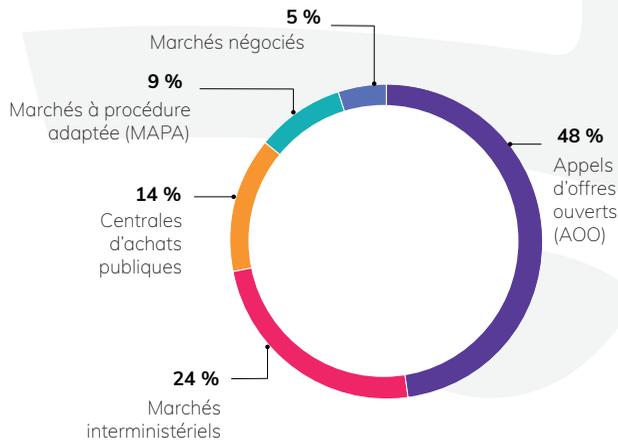
### RÉPARTITION DES AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2023 (EN CRÉDITS DE PAIEMENT)



Enfin, le Hcéres s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de mutualisation accrue de ses achats (adhésions régulières à des groupements de commandes ou recours à des centrales d'achats publiques).

La répartition par type de marché en cours d'exécution au Hcéres est représentée ci-après :

### MARCHÉS > 40 000 € HT (2023)



## TRAJECTOIRE FINANCIÈRE

Le passage au statut d'API, l'expansion des activités, la hausse générale des prix des biens et services et les diverses mesures sociales ont pesé sur les dépenses du Hcéres. Leur croissance devra être contenue et une attention particulière sera portée aux ressources propres.

Ainsi, des efforts de rationalisation devront être conduits sur des postes importants de dépenses, dont en premier lieu les locaux. Dès 2025, le Hcéres reverra son implantation immobilière avec la fin du bail de son site d'occupation en tout début d'année. À l'issue d'une période d'implantation temporaire, une nouvelle localisation dans des espaces de moindre surface permettra de ramener le budget immobilier sur des ratios soutenables.

Également, la dématérialisation accrue des processus et le recours aux ressources internes disponibles permettront de fluidifier les traitements, tout en limitant les dépenses pour le numérique. De plus, des économies pourront être faites sur l'hébergement des données grâce à une meilleure gestion du stockage des données ou du fait d'un repli sur des solutions open source permettant de modérer les coûts de licence des logiciels.

Enfin, conjointement aux économies qui seront faites, le développement des ressources propres, notamment à travers les prestations facturées à d'autres entités, sera aussi, pour le Hcéres, un levier qui lui donnera la possibilité d'assurer la soutenabilité de son budget et de mener à bien ses projets.



## A-B

AAI	Autorité administrative indépendante
ADUM	Accès doctorat unique et mutualisé
AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
Amue	Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur
ANR	Agence nationale de la recherche
ANSSI	Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
ANVUR	<i>Agenzia nazionale di valutazione del sistema universitario e della ricerca</i> (Italie)
AP-HM	Assistance publique – Hôpitaux de Marseille
AP-HP	Assistance publique – Hôpitaux de Paris
API	Autorité publique indépendante
AQAS	<i>Agentur für Qualitätssicherung durch Akkreditierung von Studiengängen</i> (Allemagne)
ARACIS	Agence roumaine d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur
ARS	Agence régionale de santé
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
AVUF	Association des villes universitaires de France
BEYOND	<i>Beyond Bad Apples : Towards a Behavioral and Evidence-Based Approach to Promote Research Ethics and Research Integrity in Europe</i>
BFUG	<i>Bologna follow-up Group</i>
BUT	Bachelor universitaire de technologie

## C

CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
cAsuHAL	Comité utilisateur de HAL (Hyper Article en Ligne - portail d'archives ouvertes)
CCESP	Comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé
CCP	Commission consultative paritaire
Cdefi	Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs
CDEFM	Conférence des directeurs des écoles françaises de management
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CEFDG	Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion
CEREN	Centre de recherche sur l'entreprise
CGE	Conférence des grandes écoles
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIC	Centre d'investigation clinique
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
Cnes	Centre national d'études spatiales
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COMP	Contrat d'objectifs, de moyens et de performance
CONICET	Conseil national de la recherche scientifique et technique (Argentine)
CoNRS	Comité national de la recherche scientifique placé auprès du CNRS
CP-CNU	Commission permanente du Conseil national des universités
CSA	Comité social d'administration

CSO	Centre de sociologie des organisations
CSS	Commissions scientifiques spécialisées
CTI	Commission des titres d'ingénieur
CY	Cergy Paris Université

## D

DD&RS	Développement durable et responsabilité sociétale
DEE	Département d'évaluation des établissements
DEF	Département d'évaluation des formations
DEI	Département Europe et International
DEO	Département d'évaluation des organismes
DEQAR	<i>Database of External Quality Assurance Results</i>
DER	Département d'évaluation de la recherche
DEUST	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DFA	Diplôme de formation approfondie
DFG	Diplôme de formation générale
DGESIP	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (MESR)
DGOS	Direction générale de l'offre de soins (ministère de la Santé et de la Prévention)
DGRI	Direction générale de la recherche et de l'innovation (MESR)
DIE	Direction de l'immobilier de l'État
DINUM	Direction interministérielle du numérique
DNA	Diplôme national d'art
DND	Département du numérique et des données
DNSEP	Diplôme national supérieur d'expression plastique
DUERP	Document unique d'évaluation des risques professionnels

## E

ECA	<i>European Consortium for Accreditation in Higher Education</i>
EESPIG	Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général
ENQA	<i>European Association for Quality Assurance in Higher Education</i>
ENRIO	<i>European Network of Research Integrity Offices</i>
ENSISA	École nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace
EPE	Établissement public expérimental
EQAR	<i>European Quality Assurance Register for Higher Education</i>
ERC	<i>European Research Council</i> – Conseil européen de la recherche
ESCI	<i>Emerging Sources Citation Index</i>
ESITC	École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction
ESR	Enseignement supérieur et recherche
ETP	Équivalent temps plein
ETPT	Équivalent temps plein annuel travaillé
EUniQ	Projet pour un référentiel d'évaluation européen des Alliances

## I-J-K-L

IA	Intelligence artificielle
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IFSI	Instituts de formation en soins infirmiers
IGAC	Inspection générale des affaires culturelles
IGÉSR	Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
IHU	Institut hospitalo-universitaire
Inalco	Institut national des langues et civilisations orientales
Ineris	Institut national de l'environnement industriel et des risques
INQAAHE	<i>International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education</i>
INRAe	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
Inria	Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique
INSA	Institut national des sciences appliquées
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IPERU	Indicateurs de production des établissements de recherche universitaire
IPP	Institut des politiques publiques
IRD	Institut de recherche pour le développement
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
LPR	Loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030

## M-N

MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
NTE	Nouvelles Technologies de l'Énergie

## O-P-Q

OES	Observatoire de l'enseignement supérieur
Ofis	Office français de l'intégrité scientifique
ONR	Organismes nationaux de recherche
OST	Observatoire des sciences et techniques
PIA	Programme d'investissements d'avenir
PNMR	Plan National Maladies Rares
PRADA	Personne responsable de l'accès aux documents administratifs
QAN	<i>Quality audit network</i>

## R-S-T

RGPD	Règlement général sur la protection des données
RH	Ressources humaines
RIS	Référent à l'intégrité scientifique
RESINT	RESeau INTégrité scientifique
ROSIE	<i>Responsible Open Science in Europe</i>

RSU Rapport social unique  
SGPI Secrétariat général pour l'investissement  
SHS Sciences humaines et sociales  
SI Système d'information  
SID Système d'information décisionnel  
SIES Systèmes d'information et d'études statistiques (sous-direction du MESR)  
SI RH Système d'information et de gestion des ressources humaines

**U-V**

Udice Universités de recherche françaises  
UKÄ Swedish Higher Education Authority  
UMR Unité mixte de recherche  
UNEF Union nationale des étudiants de France  
UniCA Université Côte d'Azur  
UPHF Université Polytechnique Hauts-de-France  
VSS Violences sexistes et sexuelles

**W-X-Y-Z**

WoS Web of Science







2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France